



Au service
des peuples
et des nations

DOCUMENT DE PROJET **RÉPUBLIQUE DU CONGO**

Intitulé du Programme : Programme d'appui au renforcement de la bonne Gouvernance en République du Congo

Numéro du projet :

Partenaire de Mise en œuvre : Ministère du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

Partenaires de réalisation : Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation; le Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones et le Ministère de la Santé, de la Population; de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la Femme au développement.

Date de démarrage : 02/02/2020 - **Date d'achèvement:** 31/12/2024 - **Date de validation par CLEP:** 18/02/2020

DESCRIPTION SUCCINCTE :

- 1- Depuis son indépendance en 1960, la République du Congo a connu d'importantes avancées dans son processus de développement économique, social et politique, et plus généralement en matière de développement humain. Malgré ces progrès significatifs, le pays reste confronté à plusieurs défis en matière de pauvreté et de gouvernance.
- 2- Les faiblesses en matière de gouvernance se traduisent par un faible niveau de satisfaction des populations et des utilisateurs de services publics, lié à des contreperformances de l'action publique relevées lors de l'élaboration du Plan national de développement (PND) 2018-2022 et l'audit de la gouvernance réalisé en prélude à la conclusion du dernier accord avec le Fonds monétaire international (FMI). Ces insuffisances qui touchent plusieurs domaines aussi bien au niveau central qu'à l'échelon local (déconcentré ou décentralisé) sont, entre autres: (i) l'inefficacité des rouages administratifs au niveau central comme au niveau décentralisé; (ii) la faiblesse des capacités techniques et financières des administrations publiques en termes de ressources humaines; (iii) l'insuffisance de données statistiques, y compris pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PND et des Objectifs du développement durable (ODD) ainsi que de l'agenda 2063 ; (iv) des faiblesses en matière de protection des personnes et droits de l'homme, du fait d'un système judiciaire et d'un appareil sécuritaire faibles; (v) un respect insuffisant des engagements pris par l'Etat dans le cadre des conventions et traités internationaux ratifiés par le Congo dans le domaine des droits de l'homme (un à trois rapports par Convention); (vi) l'inégalité d'accès à la justice, aggravée par des retards dans le traitement des affaires judiciaires (deux à quatre ans).
- 3- Ces défis, dont le gouvernement et ses partenaires sont conscients et résolus à relever, ont affecté le classement du pays par rapport aux indicateurs de gouvernance établis dans le cadre de différents mécanismes internationaux de surveillance (41^{ème} rang sur les 54 pays africains avec une moyenne de 43,4% pour l'Indice Mo Ibrahim ; 165^{ème} rang mondial sur 180 pays pour l'indice de perception de la corruption ; et 180^{ème} sur 190 pays pour le Doing Business).
- 4- Pour accompagner les efforts du pays à relever ces défis, le PNUD va développer un Programme cadre d'appui à l'amélioration de la gouvernance en République du Congo (PAGC), qui sera mise œuvre en synergie et en complémentarité avec l'ensemble des initiatives en cours dans ce domaine.
- 5- Ce Programme cadre vise précisément à contribuer au renforcement des efforts du gouvernement et des autres acteurs non étatiques à améliorer la gouvernance. Il repose sur les principaux piliers suivants : (i) l'amélioration de l'efficacité de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-évaluation (PPBSE) et la promotion des ODD et de l'agenda 2063 ; (ii) l'appui à la consolidation de la paix et à la réintégration communautaire ; (iii) l'amélioration de l'accès à la Justice et la promotion des droits humains, surtout pour les

populations vulnérables, en vue de promouvoir la redevabilité et la transparence. Toutes les interventions devront intégrer les préoccupations de la promotion et de l'intégration de la femme, celles des droits humains et des populations autochtones.

- 6- Des mécanismes de consultation et de dialogue seront promus afin d'assurer une cohérence entre les diverses initiatives en cours et à venir dans l'intérêt du pays et des populations bénéficiaires, avec une forte implication des femmes, des jeunes, des Organisation de la société civile (OSC) compétentes ainsi que des institutions publiques et privées œuvrant pour l'efficacité économique, la consolidation de la paix, la justice et le respect des droits humains ainsi que la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda 2063.

<p>Effet contribuant (PNUAD/DPP) Effet 1 : D'ici 2024, les populations congolaises bénéficient d'un système amélioré de gouvernance institutionnelle, démocratique, administrative, économique et respectueuse des droits de l'homme, qui favorise un développement inclusif et participatif fondé sur la consolidation de la paix et les efforts humanitaires. Produit indicatif avec marqueur Genre (GEN) : Produit 1.1 : Les Directeurs des études et de la planification (DEP) et les Directeurs départementaux du Plan et de la statistique disposent de capacités techniques renforcées pour formuler, mettre en œuvre, contrôler, évaluer et coordonner des lois, des politiques et des programmes de développement inclusifs, conformes aux engagements souscrits en matière de droits de l'homme. GEN2 Produit 1.2 : Les processus parlementaires et la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) sont renforcés pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité. GEN 2 Produit 1.3 : Les organisations de la société civile ont la capacité technique d'exercer efficacement leur rôle en matière de participation et d'obligation de rendre compte dans la définition et le suivi des politiques publiques aux fins de promouvoir les principes de transparence dans la gouvernance. GEN 2 Produit 1.4 : Le ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, le ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme ont amélioré leurs capacités pour l'utilisation et la mise en œuvre effectives des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), de la CEDAW et d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. GEN3 Produit 1.5 : Les capacités nationales pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent en réponse aux politiques et priorités nationales sont renforcées. GEN 2 Produit 1.6 : Le Système statistique nationale (SSN) dispose de capacités techniques renforcées pour la production systématique de données fiables, ventilées et de qualité, permettant d'assurer efficacement le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PND et des progrès accomplis au titre des Objectifs de développement durable (ODD). GEN2</p>	<p>Total des ressources nécessaires</p>	<p>15 300 000 \$US (8 979 570 000 FCFA)</p>		
	<p>Total des ressources allouées</p>	<p>PNUD (ressources régulières)</p>	<p>1 000 000 \$US (586 900 000 FCFA)</p>	
		<p>Gouvernement</p>	<p>Apport en nature</p>	
		<p>Gouvernement de la République du Congo</p>	<p>4 590 000 \$US (2 693 871 000 FCFA)</p>	
	<p>Total des ressources à mobiliser</p>	<p>Donateurs</p>	<p>9 710 000 \$US (5 698 799 000 FCFA)</p>	

Page de signature

Approuvé par :

Pour le Gouvernement :

Ministère du Plan, de la Statistique, de
l'Intégration Régionale, des Transports, de
l'aviation civile et de la marine marchande



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS

Date: 13 OCT 2020

Pour le PNUD :

Le Représentant Résident



Maleye DIOP

Date: 14 oct. 2020

TABLE DES MATIERES

DESCRIPTION SUCCINCTE :	1
I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT	5
1-1. Bref rappel du contexte général	5
1-2. Les principaux défis en matière de gouvernance.....	5
II. STRATEGIE.....	8
2-1. Théorie de Changement	8
2-2. Approche de mise en œuvre : approche genre et "Leave no one behind".	8
2-3. Pertinence.....	9
III. RESULTATS ET PARTENARIATS.....	10
3-1. Résultats attendus	10
1-3-1. Objectifs du Programme	10
1-3-2. Principaux résultats	10
3-2. Partenariats	13
3-3-1. Les partenariats avec les ministères et institutions connexes	13
3-3-2. Les partenariats avec les organisations non gouvernementales et de la société civile	15
3-3-3. Les partenariats avec les agences et organismes des Nations Unies	15
3-3-4. Les partenariats avec le secteur privé	15
3-3. Risques et hypothèses	15
3-4. Implication des parties prenantes	17
3-5. Coopération sud-sud et triangulaire.....	18
3-6. Gestion des Connaissances et Capitalisation	18
3-7. Durabilité et mise à l'échelle (amplification)	18
IV. GESTION DE PROGRAMME.....	18
4-1. Coût - efficacité et productivité.....	18
4-2. Gestion du Programme.....	19
V. CADRE DE RESULTATS.....	20
VI. SUIVI ET EVALUATION	28
VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL.....	32
VIII. MODALITE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION	40
8-1. Les modalités de gouvernance	40
IX. CADRE JURIDIQUE.....	41
X. GESTION DES RISQUES.....	41
XI. ANNEXES	44

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

1-1. Bref rappel du contexte général

- 1- La République du Congo est un pays à revenu intermédiaire avec une population estimée en 2019 à 5.336.074 habitants dont 3.014.431 (soit 56,49%) dans les deux plus grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire), d'après les Projections et perspectives démographiques du Congo 2007-2025¹. La population est composée à 51% de femmes et reste jeune avec environ 47,7% de jeunes de moins de 20 ans (Source : *Plan National de développement 2018-2022*).
- 2- Le pays est l'un des dix plus grand producteur de pétrole en Afrique et la production pétrolière représente à elle seule environ 60% du PIB, près de 70% des recettes budgétaires et plus de 90% des exportations, rendant ainsi fragile le pays et vulnérable aux variations du cours du pétrole. Toutefois, son Indice de Développement Humain (IDH) reste moyen, chiffré à 0,608 (138^{ème} sur 189 pays en 2019, d'après le *Rapport Mondial du PNUD sur le Développement Humain 2019*) et l'indice de pauvreté élevé, estimé à 46,5% (Cf. *Rapport national sur le Développement Humain 2014*).
- 3- La pauvreté est plus marquée dans les zones rurales (54%) que dans les zones urbaines (32,3%), davantage prononcée chez les femmes, les personnes handicapées et les populations autochtones, qui ont également un accès limité à l'éducation, à l'alphabétisation et aux services sociaux de base². De même, l'Indice d'inégalité de genre (0,579 en 2018, soit 145^{ème} rang mondial)³ reste à améliorer malgré les progrès accomplis ces dernières années sur le front de la représentation des femmes dans les sphères de prise de décisions, en particulier au Sénat et à l'Assemblée nationale.
- 4- Après la crise liée à la chute brutale des cours du pétrole en 2014, qui a conduit à une sévère contraction du PIB (-3,1% en 2016 et -5% en 2017), l'économie congolaise a repris une trajectoire positive en 2018 avec une croissance du PIB réel qui devrait atteindre 1,6% et 3,2% en 2019⁴. Pour atténuer cette crise, le pays a conclu le 11 juillet 2019 un accord de Facilité Elargie de Crédit de 448,6 millions de dollars US avec le Fonds Monétaire International.

1-2. Les principaux défis en matière de gouvernance

- 5- En matière de gouvernance, les principaux défis qu'il conviendrait de relever sont les suivants : (i) la consolidation de la paix et la réintégration communautaire en vue du renforcement de la cohésion sociale; (ii) l'amélioration de la planification, de la programmation, de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, du Plan national de développement (PND) 2018-2022 et des capacités du système statistique national, ainsi que la promotion des Objectifs de Développement Durable et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine [PPBSE/ODD]; (iii) le respect des droits humains et l'amélioration de l'accès à la Justice, surtout pour les populations vulnérables, afin de promouvoir la redevabilité et la transparence.
- 6- Le PNUD va, de concert avec d'autres partenaires, appuyer les efforts du pays à relever progressivement ces défis, tout en veillant à la promotion et à l'intégration de la Femme au développement, ainsi qu'à la prise en compte des droits des populations autochtones, de celles vivant avec handicap et des personnes vivant avec le VIH/Sida. Les différents défis peuvent être déclinés comme suit.

¹Cf. Ministère du Plan et de l'Intégration – Institut National de la Statistique : *Projections et perspectives démographiques du Congo 2007-2025*. Par Jovial KOUA OBA, INS, Brazzaville, Décembre 2015.

²Descriptif de programme pour la République du Congo (2020-2024), Page 2.

³Rapport sur le développement humain 2019 –Résumé: Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI ème siècle

⁴Banque Mondiale, octobre 2019 : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/congo/overview>

1-2-1. Le défi d'amélioration de la planification, de l'efficacité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques ainsi que de la promotion des ODD.

- 7- En matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ainsi que des progrès des ODD, il y a lieu de relever deux faits majeurs, entre autres : (i) la nécessité d'améliorer l'efficacité et la cohérence du système de planification, notamment le renforcement des capacités techniques d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques des Directions des études et de la planification (DEP/DD), dont les missions entre départements ministériels restent peu harmonisées ; (ii) la nécessité de renforcer les capacités techniques et financières du système national de statistiques pour améliorer ses performances et fournir des données fiables capables de renseigner suffisamment sur la situation économique et sociale et les résultats de la mise en œuvre des politiques, du PND et les progrès du pays en matière des ODD et de l'agenda 2063.
- 8- Afin d'aider le pays à rendre plus efficace son système de planification et de suivi-évaluation des politiques, tout en étant capable de renseigner sur la réalisation des ODD et la réalisation de l'agenda 2063, le PNUD va appuyer : (a) le renforcement des capacités nationales et locales de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques inclusives, sensibles au genre et intégrant le principe "Leave No One Behind"; (b) le renforcement des capacités statistiques nationales pour le suivi du PND 2018-2022 et les progrès des ODD. Il s'agit en fait de : (i) renforcer les capacités des DEP et des Directeurs départementaux (DD) du plan et du développement et des statistiques dans l'élaboration de politiques de développement intégrant le genre ; (ii) doter ces DEP/DD d'outils et de pratiques systématiques pour assurer efficacement le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles, la production et l'exploitation des données ; (iii) appuyer la mise en œuvre efficace de politiques sectorielles existantes et/ou l'élaboration de nouvelles politiques, par exemple la politique nationale de la décentralisation et du développement local, la politique nationale foncière, la politique nationale du commerce intérieur, la politique nationale genre, la politique nationale de la santé, la réforme de l'Etat, etc.

1-2-2. Le besoin de consolidation de la paix et de la réintégration communautaire en vue de renforcer la cohésion sociale.

- 9- Après la signature le 23 décembre 2017 de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre le Gouvernement et le "Pasteur NTumi", leader des ex-combattants "Ninjas Nsiloulous" dans le Département du Pool, la paix et la sécurité ont fait progressivement leur retour. Toutefois, malgré la collecte des armes dans ce département (8002 armes toutes catégories confondues), le Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (PDDR) n'a pas encore véritablement démarré, la réintégration des ex-combattants n'est donc pas encore effective et le relèvement des communautés demeure une préoccupation. Cet état de fait est susceptible à une détérioration des conditions sociales et économiques qui en découle. Par ailleurs, la crise socio-économique et le déficit de dialogue au sein de la classe politique pourrait avoir une incidence sur la cohésion sociale .
- 10- Le PNUD voudrait ici accompagner la République du Congo à consolider la paix et à renforcer la cohésion sociale, précisément par l'appui à : (i) la réintégration/réinsertion des ex-combattants et des communautés dans le Pool, notamment suivant le modèle testé à travers le Projet Consolidation de la Paix (PBF) avec la distribution des outils agricoles à 1398 ménages grâce aux ressources du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (*Central Emergency Response Fund / CERF*) ; (ii) le renforcement d'une architecture de paix dans le Département du Pool et dans le pays, en mettant au centre de l'action les Comités de dialogue installés dans les 15 Districts et Communes du Pool dans le cadre du PBF/DDR, et dont les capacités seront renforcées pour prévenir et gérer les conflits communautaires ; (iii) l'implication des différents Conseils consultatifs prévus dans la constitution (Conseils des sages, Conseil des femmes, des jeunes, etc.)

pour la prévention et la gestion des conflits avant, pendant et après les élections, mais aussi l'appui à la réforme du système de sécurité pour lui donner plus de capacité à juguler des phénomènes de type "bébés noirs". Les femmes et les jeunes seront des acteurs clés de ces dynamiques en vue de promouvoir la cohésion sociale.

- 11- Toutefois, la promotion de la jeunesse fera l'objet d'un programme transversal spécifique qui va englober les aspects suivants: (i) l'éducation au civisme et aux valeurs républicaines et démocratiques; (ii) l'insertion sociale par l'appui à la formation aux métiers, le soutien à l'entrepreneuriat juvénile et à l'innovation des jeunes.

1-2-3. Le besoin de promouvoir les droits humains et l'accès équitable à la justice pour promouvoir la redevabilité et la transparence.

- 12- Du fait de la faiblesse des capacités techniques et opérationnelles des institutions de la justice, des forces de l'ordre, le système judiciaire congolais est loin d'offrir un accès satisfaisant à la justice, surtout pour les populations vulnérables, avec pour effet, entre autres : (i) des coûts élevés d'accès à la justice à cause de la parafiscalité, du manque d'information sur les procédures et de confiance en cette justice ; (ii) l'inadéquation et la caducité de bon nombres de textes avec les évolutions sociales et les engagements internationaux du pays ; (iii) des capacités limitées du parlement à assurer efficacement le contrôle de l'action gouvernementale et la représentation de manière inclusive et responsable.
- 13- La plupart de ces préoccupations sont manifestes à travers les recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) qui, cumulées de 2013 à ce jour, se chiffrent à plus de deux cents et que le pays s'est engagé à mettre en œuvre pour le respect des droits humains couvrant les droits politiques, économiques, et sociaux. S'ajoutent à ces recommandations de l'EPU, celles formulées dans le cadre de la CEDAW par le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et aussi les mesures souscrites par le Congo dans l'accord conclu avec le FMI pour l'octroi de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).
- 14- Le PNUD va ainsi appuyer le pays à : (a) mettre en œuvre ces recommandations ; (b) élaborer ses rapports à l'EPU et à la CEDAW (des rapports à mi-parcours sont attendus en 2021) avec l'implication de toutes les administrations et autorités dont la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ainsi que des organisations de la société civile compétentes; (c) renforcer les capacités du système judiciaire en vue d'améliorer l'accès à la justice, surtout pour les populations vulnérables ; (d) renforcer les capacités du parlement à mieux assurer le contrôle de l'action gouvernementale et de représentation de manière inclusive, efficace et responsable. Dans ce cadre, le PNUD va aider l'Assemblée nationale à se doter et à mettre en œuvre une stratégie de développement parlementaire visant à améliorer son cadre de travail et à accroître ses performances dans l'exercice de ses responsabilités constitutionnelles. Une vulgarisation des textes concourant à la promotion de la femme, de la paix et de la sécurité sera menée à cette fin (Résolutions 1325 et 2250, CEDAW, etc.).
- 15- Afin de faciliter le suivi des droits de l'homme, le PNUD va appuyer la mise en place d'une plateforme de monitoring des droits humains et d'un Centre de documentation sur les droits de l'homme sous la houlette du Ministère de tutelle et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.
- 16- Le PNUD va également poursuivre la dynamique engagée lors du dernier programme cadre de coopération avec le Congo pour la formation des parties prenantes sur les droits de l'homme (magistrats et auxiliaires de justice, force publique, milieux universitaires et scolaires, Organisations de la Société Civile, médias) et aux campagnes de diffusion et de sensibilisation de masse sur les droits de l'homme et les textes y relatifs.

- 17- Un partenariat renforcé sera exploré avec les autres agences du Système des Nations Unies telles que Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie (basé à Yaoundé) et ONUFEMME entre autres pour accompagner ces activités sur la promotion des droits humains.
- 18- Le renforcement du respect des droits humains permet ainsi de promouvoir l'effectivité du principe de redevabilité et la transparence dans la gestion publique, en conformité avec les engagements internationaux du pays.

II. STRATEGIE

- 19- En vue de décliner de façon lisible la stratégie de mise en œuvre du programme, nous présenterons successivement : (i) la théorie de changement, (ii) la pertinence du programme par rapport aux priorités nationales et au Plan stratégique 2018-2021 du PNUD ainsi qu'aux autres initiatives régionales et africaines dans le domaine de la gouvernance ; (iii) les synergies et les complémentarités avec d'autres initiatives similaires en cours dans le pays ; (iv) l'approche de mise en œuvre du programme.

2-1. Théorie de Changement

- 20- Le PAGC vise l'amélioration de la gouvernance du pays, fondée sur une théorie de changement (ToC) qui s'articule ainsi qu'il suit :

La promotion des droits humains, le renforcement de la transparence, l'instauration d'un dialogue inclusif et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que le renforcement de la participation des femmes permettent d'améliorer la confiance dans les institutions publiques nationales, d'instaurer la paix, de renforcer la sécurité de manière et la cohésion sociale de manière durable, et de promouvoir une gouvernance inclusive qui promeut durablement une diversification efficace de l'économie sans laisser personne pour compte.

Ces différentes dynamiques, fortifiées par des processus de planification, de programmation et de suivi-évaluation efficaces contribueront ainsi à renforcer l'efficacité de l'action publique et ainsi à l'effet plus large que d'ici 2024, les populations congolaises bénéficieront d'un système amélioré de gouvernance institutionnelle, démocratique, administrative, économique et respectueuse des droits de l'homme, qui favorise un développement inclusif et participatif, et la consolidation de la paix.

2-2. Approche de mise en œuvre : approche genre et "Leave no one behind".

- 21- L'approche de mise en œuvre de ce Programme cadre est participative et inclusive, en ce sens que les activités seront réalisées avec l'implication de bénéficiaires directs et indirects ainsi que des autorités locales et centrales. L'approche genre est matérialisée ici par une série d'interventions planifiées dans le programme :

- a) Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, il convient de noter : (i) des actions de plaidoyer prévues pour améliorer le cadre juridique et institutionnel afin de réduire les inégalités entre les genres, (ii) l'identification de mécanismes de financement appropriés pour l'entrepreneuriat chez les femmes ; (iii) l'établissement d'un partenariat stratégique avec le secteur privé pour accélérer les résultats sur le front de la réduction de la pauvreté et de l'emploi des femmes, qui s'est déjà révélé être une modalité intéressante et qui gagnerait à être diffusée ;
- b) L'appui à la mise en œuvre de plusieurs des recommandations de l'EPU sur la promotion du genre et l'intégration de la femme au développement ;
- c) Les femmes, les jeunes et les organisations compétentes de la société civile seront au centre de l'action, notamment celles des femmes et des jeunes, aussi bien pour la consolidation de la paix, la réintégration communautaire, la promotion des droits humains et de la redevabilité que pour l'amélioration de l'efficacité de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques



publiques. L'expérience congolaise a montré qu'en matière de consolidation durable de la paix, de réintégration communautaire et de cohésion sociale, l'implication des femmes (et des jeunes) a toujours donné des résultats encourageants ;

- d) Les associations et les **groupements de femmes et de jeunes, ainsi que les populations autochtones ciblées** seront à la fois bénéficiaires et actrices du changement. Elles seront mises à contribution pour favoriser l'appropriation du Programme et créer les conditions du changement et de la durabilité des actions. Les besoins spécifiques des groupes vulnérables (populations autochtones, femmes, jeunes, personnes âgées ou vivant avec handicap, etc.) seront pris en compte dans les différentes interventions et considérés comme prioritaires. Les femmes et les jeunes seront responsabilisés dans les structures locales de gestion.
- 22- Le programme sera exécuté suivant la modalité de mise en œuvre convenue de commun accord entre le PNUD et la contrepartie nationale, de préférence la modalité d'exécution nationale, en conformité avec les règles nationales, pour autant que celles-ci n'enfreignent pas celles du PNUD.
- 23- Des Evaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS) seront réalisées afin de renforcer la mise en œuvre des stratégies de gestion spécifiques, pour faire face aux problèmes environnementaux et sociaux liés aux activités. Les organisations compétentes de la société civile seront également pleinement impliquées.
- 24- Des plans annuels de suivi, d'évaluation et de communication seront développés et mis en œuvre durant tout le cycle de mise en œuvre du programme.
- 25- Une stratégie de mobilisation de ressources sera développée et opérationnalisée pour répondre à l'insuffisance des ressources financières nécessaires à l'amélioration de l'accès à la justice, de la protection et de la promotion des droits humains, ainsi que de la gouvernance économique et financière.

2-3. Pertinence

- 26- Les interventions du PAGC sont alignées sur les résultats du Plan stratégique 2018-2021 du PNUD au niveau des pays, notamment "mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable" (*principalement les solutions type n° 2 et 6*).
- 27- La solution type n° 2 vise à : (i) "Soutenir les divers modes de développement qui contribuent à l'édification de sociétés pacifiques, justes et sans exclusive, en tirant parti de l'avantage comparatif du PNUD et de sa longue expérience en matière de gouvernance" ; (ii) "Mettre en place des institutions ouvertes, efficaces et responsables et des mécanismes de règlement pacifique des conflits et de promotion de la cohésion sociale. Il faudra en faire bénéficier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres groupes habituellement marginalisés, en travaillant en partenariat avec des organismes tels que l'UNICEF et ONU-Femmes".
- 28- La Solution type n° 6 vise spécifiquement à promouvoir l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles pour : (a) permettre de réformer les lois, les institutions et les politiques discriminatoires, pour donner aux femmes et aux filles un accès à un travail décent dans les secteurs formel et informel, ainsi qu'aux services et infrastructures de base, notamment à l'énergie propre et aux services d'assainissement et garantira leur sécurité physique ; (b) mettre en œuvre de mesures d'appui pour promouvoir une participation égale des hommes et des femmes à la vie sociale et politique afin de garantir un accès plus équitable à la transformation des moyens de subsistance et à renforcer la résilience des femmes en menant des politiques économiques et environnementales viables et soucieuses de l'égalité des sexes.
- 29- Il est en conformité avec les Résolutions 1325 et 2250 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui visent la mise en œuvre de stratégies d'inclusion et de participation à la prise de décision des femmes et des jeunes pour permettre, à terme, d'assurer un climat social apaisé, la mise en place de mécanismes pérennes de prévention et de gestion de conflits incluant ces importantes couches sociales.

- 30- Ce Programme relève bien aussi des priorités du Plan cadre des Nations Unies pour le Développement Durable en République du Congo (UNDSCF) 2020-2024, notamment *l'Effet1 : D'ici 2024, les populations congolaises bénéficient d'un système amélioré de gouvernance institutionnelle, démocratique, administrative, économique et respectueuse des droits de l'homme, qui favorise un développement inclusif et participatif fondé sur la consolidation de la paix et les efforts humanitaires*".
- 31- Il s'arrime parfaitement aux priorités nationales car la gouvernance, Axe 1 du Plan national de développement 2018-2022, est considérée comme "facteur transversal essentiel qu'il faudra redresser pour accompagner les programmes dans les domaines de concentration. En effet, la gouvernance constitue le principal déterminant des progrès dans tous les autres piliers du développement"⁵.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

3-1. Résultats attendus

- 32- Après un rappel de l'objectif général et des objectifs spécifiques du Programme, nous présenterons les principaux résultats et produits attendus ainsi que les principales activités y relatives.

1-3-1. Objectifs du Programme

- 33- L'objectif général de ce programme est d'améliorer la gouvernance institutionnelle, judiciaire, économique et financière du pays dans le respect des droits humains et la consolidation de la paix.

- 34- Les objectifs spécifiques du programme sont :

- 1). Améliorer l'efficacité de la chaîne de Planification, Programmation, Suivi et évaluation des politiques, par le développement et le renforcement des capacités des DEP et des DD ;
- 2). Renforcer la consolidation de la paix et la réintégration communautaire afin de renforcer la cohésion sociale ;
- 3). Promouvoir les droits humains et améliorer l'accès à la justice, en priorité pour les personnes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones, personnes vivant avec le VIH/Sida, personnes vivant avec handicap)
- 4). Promouvoir la redevabilité et la transparence dans la gestion publique afin de réduire les inégalités sociales et améliorer le développement humain durable.

1-3-2. Principaux résultats

- 35- Les principaux résultats, qui structurent autant **les trois composantes du Programme**, se déclinent comme suit :

- **Résultat 1: L'efficacité de la chaîne de planification-Programmation-budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE) est améliorée et les capacités techniques du Système statistique national (SSN) renforcées.** Ce résultat structure la première composante du Programme et comprend deux produits du Programme de pays (CPD):

- **Le produit 1.1 du CPD :** Les Directeurs des études et de la planification (DEP) et les Directeurs départementaux (DD) du plan et du développement ; et de la statistique disposent de capacités techniques renforcées pour formuler, mettre en œuvre, contrôler, évaluer et coordonner des lois, des politiques et des programmes de développement inclusifs, conformes aux engagements souscrits en matière de droits de l'homme.

⁵Plan National de Développement 2018-2022- Cadre stratégique de développement: Document central, PP-37-38

- **Le Produit 1.6 du CPD :** Le système statistique national (SSN) dispose de capacités techniques renforcées pour la production systématique de données fiables, ventilées et de qualité, permettant d'assurer efficacement le suivi de la mise en œuvre du PND 2018-2022 et des progrès accomplis au titre des Objectifs de développement durable.

- **Résultat 2: La consolidation de la paix et la réintégration communautaire sont assurées pour un renforcement de la cohésion sociale.**

Ce résultat constitue la deuxième composante du programme et se construit autour du

- **Produit 1.5 du CPD :** Les capacités nationales pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent en réponse aux politiques et priorités nationales sont renforcées.

- **Résultat 3: Les droits humains des personnes vulnérables et la redevabilité sont promus pour garantir une société résiliente et moins inégalitaire. C'est la troisième composante du programme, structurée en trois produits (Produits 2, 3 et 4) :**

- **Le produit 1.2 du CPD :** Les processus parlementaires et la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) sont renforcés pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité.

- **Le produit 1.3 du CPD :** Les organisations de la société civile ont la capacité technique d'exercer efficacement leur rôle en matière de participation et d'obligation de rendre compte dans la définition et le suivi des politiques publiques aux fins de promouvoir les principes de transparence dans la gouvernance ;

- **Le produit 1.4 du CPD :** Le ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, le ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme ont amélioré leurs capacités pour l'utilisation et la mise en œuvre effectives des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), de la CEDAW et d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

36- **Pour l'amélioration de l'efficacité de la chaîne PPBSE et le développement du SSN** (première composante du Programme), l'appui portera d'une part sur le renforcement des capacités techniques des DEP et des DD, et d'autre part sur le renforcement des capacités techniques du système statistique national pour la production systématique de données fiables, ventilées et de qualité, permettant d'assurer efficacement le suivi de la mise en œuvre du PND et des progrès accomplis au titre des ODD. Un appui sera également fourni à la mise en œuvre de politiques et de programmes sectoriels.

a) **Le Renforcement des capacités techniques des Directeurs Généraux, des DEP et des Directeurs départementaux du Plan (DDP) et de la Statistique (DDS)** consistera à doter ces structures des outils et des pratiques systématiques pour assurer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles. Il s'agit en fait de les former dans les domaines suivants :

- La formulation des politiques sectorielles intégrant le genre et les besoins spécifiques des populations vulnérables (populations autochtones, personnes vivant avec le VIH/Sida et celles vivant avec handicap) ;
- La programmation et la budgétisation ;
- L'évaluation des politiques et programmes, tout en renforçant de manière ciblée les capacités du Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP).

b) Pour assurer **le renforcement des capacités techniques du système statistique national**, les activités suivantes seront réalisées :

- Appuyer la mise en œuvre du plan d'urgence de la statistique, en complément et en synergie avec les appuis des autres partenaires techniques et financiers déjà engagés ;

- Accompagner la mise en place et en œuvre des mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données ventilées pour assurer le suivi des progrès des ODD. Il s'agit concrètement d'appuyer la réalisation d'enquêtes, l'établissement de rapports administratifs et des métadonnées dans des domaines convenus, y compris dans le secteur de la santé.

c) L'appui à la mise en œuvre des politiques et des programmes publics à travers :

- Le renforcement des capacités humaines des administrations centrales et locales pour leur permettre de mener avec plus d'efficacité les activités déclinées dans les plans d'action de mise en œuvre ;
- La mise en place des partenariats, y compris les partenariats publics-privés, susceptibles de mobiliser les financements requis et d'améliorer les performances des entités chargées de mettre en œuvre les politiques et les programmes publics ;
- Appuyer l'exécution d'activités ciblées dans la mise en œuvre des politiques et des programmes publics sectoriels.

37- La consolidation de la paix et la réintégration communautaire (deuxième composante du programme) se feront par le renforcement des capacités nationales pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent. A ce titre, les activités suivantes seront déployées :

- Appuyer la réintégration/réinsertion des ex-combattants et des communautés dans le Département du Pool à travers des actions diverses de sensibilisation et de développement d'activités génératrices de revenus, de formation sur les thématiques de prévention et de gestion de conflits ;
- Renforcer une architecture de paix dans ce Département et dans le pays en renforçant les capacités des plates-formes et des Comités de dialogue (avec au moins 50% de femmes) en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- Mettre en place et rendre opérationnels des mécanismes de dialogue pendant la période électorale avec l'implication des différents Conseils consultatifs prévus dans la constitution (Conseils des Sages, Conseil des Femmes, Conseil des Jeunes, etc.) et des femmes, pour la prévention et la gestion des conflits avant, pendant et après les élections

38- La promotion des droits humains et l'amélioration de l'accès à la justice pour les populations vulnérables, troisième composante du Programme (Produits 1.2, 1.3 et 1.4) est réalisée à travers la mise en œuvre des activités suivantes qui contribueront à promouvoir la redevabilité et la transparence:

a) **Pour le renforcement des processus parlementaires et de la Cour des Comptes et de discipline budgétaire (CCDB):**

- Former les cadres et les Commissions parlementaires ciblées dans l'élaboration des lois, les approches et techniques de contrôle de l'action gouvernementale ;
- Organiser des sessions de formations conjointes de la CCDB, de l'IGF, de l'IGE et du Parlement dans les approches et techniques de contrôle de l'action gouvernementale ;
- Former les commissions parlementaires ciblées dans le contrôle de l'intégration des dimensions genre et d'inclusion des politiques et programmes soumis à l'examen du parlement ;
- Appuyer le pays dans la mise en œuvre de certaines recommandations relatives à la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International.

b) Pour promouvoir les droits humains, tout en intégrant la dimension Genre :

- Appuyer la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre par : (i) des actions de plaidoyer prévues pour améliorer le cadre juridique et institutionnel afin de réduire les inégalités entre les genres, (ii) l'identification de mécanismes de financement appropriés pour l'entrepreneuriat chez les femmes ; (iii) la vulgarisation de la CEDAW, des résolutions 1325 et 2250 ; (iv) l'établissement d'un partenariat stratégique avec le secteur privé pour accélérer les résultats sur le front de la réduction de la pauvreté et de l'emploi des femmes, approche qui s'est déjà révélée être fructueuse et qui gagnerait à être diffusée ;
- Accompagner le pays à mettre en œuvre les recommandations de l'EPU et à en élaborer ses rapports (un rapport à mi-parcours est attendu en 2021), avec l'implication de toutes les administrations et autorités dont la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ainsi que des organisations de la société civile compétentes;
- Renforcer les capacités du système judiciaire en vue d'améliorer l'accès à la justice, surtout pour les populations vulnérables, par des formations ciblées des professionnels de la justice en matière des droits humains.

c) Pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile à promouvoir les principes de transparence dans la gouvernance :

- Former les ONG et les organisations de la société civile dans les approches et les techniques appropriées pour garantir leur participation dans la définition et le suivi des politiques publiques, pour assurer le contrôle de l'action de la puissance publique, et promouvoir l'obligation de rendre compte ;
- Former les organisations de professionnels des médias dans les approches et techniques légales requises pour promouvoir la transparence et la responsabilité en matière de gestion des finances publiques.
- Accroître la participation des OSC et du secteur privé dans la réalisation des ODD, notamment les ODD 5, 16 et 17.

d) Ressources requises pour atteindre les résultats escomptés

- 39- Pour mettre en œuvre le Programme, des ressources humaines matérielles et financières seront disponibles : (a) du personnel du Bureau de pays du PNUD à Brazzaville, du Pôle de Dakar et du Centre de services d'Addis Abeba ainsi que du personnel en appui au siège du PNUD à New York . De même une expertise, en cas de besoin, le programme pourra faire appel à une expertise spécifique selon les besoins ; (b) des équipements et des infrastructures informatiques seront acquis. A cet effet, un plan d'achat et d'approvisionnement sera établi et exécuté pour les besoins en expertise, en matériels et fournitures nécessaires. Pour le financement du programme, un budget estimé à USD 15.300.000 a été prévu, constitué de ressources de base du PNUD (USD 1000.000) et de ressources provenant d'autres sources de fonds (USD 14.300.000).

3-2. Partenariats

- 40- La mise en œuvre du programme impliquera plusieurs ministères et leurs institutions connexes, le parlement, des ONG et OSC, et des agences et organismes des Nations Unies.

3-3-1. Les partenariats avec les ministères et institutions connexes

- 1). Le Ministère du Plan, de la Statistique, de l'Intégration régionale, des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande est le ministère principal des partenaires au développement à travers sa direction générale du partenariat au développement . Il assure le lead de la mise en œuvre du Programme, à travers sa Direction Générale du Plan et du développement (DGPD) et la Direction Générale de l'Institut national de la statistique (INS) :

- La **Direction générale du plan et du développement (DGPD)** est la structure technique qui jouera le premier rôle dans la conduite des interventions en matière d'amélioration de l'efficacité de la chaîne Planification, Programmation-Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBSE).
 - La **Direction générale de l'Institut national de la statistique (DG-INS)**, de concert avec les **Directions départementales de la Statistique**, sera au centre de la conduite des appuis de renforcement des capacités techniques du système national de statistiques en vue du suivi-évaluation des politiques sectorielles et des progrès des ODD.
 - Le **Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP)** sera au centre des appuis en matière d'évaluation, sans exclure les évaluations externes qui restent toujours nécessaires.
- 2). Le **Ministère des Finances et du Budget** pour la transparence et l'appui à mise en œuvre de mesures de la Facilité élargie de crédit avec le FMI ainsi que, en complément pour l'amélioration de l'efficacité de la chaîne PPBSE, en complémentarité avec le Ministère du Plan. La **Haute Autorité de Lutte contre la Corruption** (ou la nouvelle institution qui sera très prochainement mise en place sera également un des partenaires clés).
 - 3). Le **Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**, et le **Haut-commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants (HCREC)** seront les partenaires clés pour les appuis en matière de consolidation de la paix et de réintégration communautaire. La **Commission ad hoc mixte paritaire (CAMP)**, le **Conseil National de Dialogue** et le **Conseil Consultatif de la Société Civile** seront également impliqués afin de renforcer la cohésion sociale.
 - 4). Le **Ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones et le Ministère de la Santé et de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement** pour la promotion des droits humains, notamment ceux des femmes et des personnes vulnérables. Ces partenariats vont contribuer à mettre en œuvre la politique Genre (mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU) et des recommandations de l'EPU, et ainsi de promouvoir la redevabilité et la transparence. Le **Conseil supérieur de la liberté de communication**, la **Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude (CNLCCF)**, l'**Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)**, l'**Agence nationale d'investigation financière (ANIF)** et la **Cour des comptes et de discipline budgétaire (CCDB)** seront les principales institutions techniques.
 - 5). Le **Ministère de la Santé et de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement**, le **Conseil national de lutte contre le sida** et le **Ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire** seront partenaires pour la lutte contre le VIH/sida.
 - 6). Les ministères en charge (i) des Affaires foncières et du Domaine public, (ii) du Commerce et des Approvisionnements, (iii) des PME, de l'Artisanat et du Secteur Informel; (iv) et le Ministère chargé de la réforme de l'Etat seront au centre de la mise en œuvre des politiques sectorielles déjà développées (ou dont l'élaboration est certaine d'ici 2024) dans leurs domaines respectifs de compétences.
 - 7). Le **Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat)** sera le partenaire législatif pour la promotion de la redevabilité et de la transparence, y compris la mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

3-3-2. Les partenariats avec les organisations non gouvernementales et de la société civile

- 8). L'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH), l'Association pour les droits de l'Homme et l'univers carcéral (ADHUC), la Plateforme des réseaux et organisations de la société civile congolaise pour les élections apaisées et crédibles (PROSCEAC) et l'Association des femmes juristes du Congo (AJFC) seront les principales organisations de la société civile pour la promotion des droits humains, la consolidation de la paix, la redevabilité et la transparence pour le renforcement de la cohésion sociale. Les divers Comités de dialogue communautaires déjà mis en place seront également impliqués.

3-3-3. Les partenariats avec les agences et organismes des Nations Unies

- 9). Les agences et institutions spécialisées avec lesquels des partenariats directs seront tissés sont : (i) le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), l'UNESCO, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO), pour la consolidation de la paix et la réintégration communautaire; (ii) le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), ONU Femmes, ONUSIDA et le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le paludisme (GFATM), pour la promotion des droits humains, surtout des populations vulnérables, la promotion et l'intégration de la femme, la lutte contre le VIH/sida et la stigmatisation ; (iii) la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International, pour renforcer le système statistique national et le suivi de la mise en œuvre des mesures de la FEC.
- 10). Le PNUD fournira des avis conseils et techniques aux parties prenantes du programme et mettra à la disposition du projet, en cas de besoin, l'expertise appropriée dans les domaines clés communément retenus. Il appuiera la mobilisation des ressources et assurera leur gestion, rendra compte de l'utilisation du fonds communs le cas échéant.

3-3-4. Les partenariats avec le secteur privé

- 41- Des partenariats seront développés avec le secteur privé (UNICONGO, Chambres de Commerce et d'industrie) notamment pour le financement de l'agenda de la femme et pour la réalisation des ODD. Le développement des partenariats avec le secteur privé se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du Programme cadre en fonction des besoins et des opportunités qui se présenteront.

3-3. Risques et hypothèses

3-4-1. Les risques

- 42- Les principaux risques encourus par le Programme PAGC sont d'ordre politique, opérationnel et financier comme suit. (Cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Risques potentiels encourus par le Programme

Type de risque	Dénomination du risque	Impact (1-5)	Probabilité (1-5)	Mesures de mitigation
Politique	La mobilité élevée de certains partenaires nationaux pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre du Programme.	2	4	Prendre contact avec les nouveaux ministres et leurs collaborateurs concernés dès leur installation, pour leur faire des mises à jour par la présentation des programmes, leur niveau de mise en œuvre et le rappel des rôles des différentes parties prenantes.

	Le scepticisme actuel de plusieurs organisations politiques de l'opposition sur le dialogue politique pourrait entraîner des tensions politiques et affecter la paix et la cohésion sociale.	2	4	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les capacités des Comités de dialogue communautaire, des Conseils consultatifs et des organisations féminines de paix dans la prévention et la gestion des conflits avant, pendant et après les élections. - Les efforts du Dialogue politique du Représentant Spécial du Secrétaire Général en Afrique Centrale sont aussi à considérer.
Sécurité et sureté	Risque d'une recrudescence de crises humanitaires post catastrophe dans les Départements de la Likouala, de la Sangha, du Pool (y compris dans certaines zones de Brazzaville).	4	4	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les autres agences et PTF pour mobiliser des ressources nécessaires à la prévention et à la gestion de risques de catastrophes.
Financier	L'insuffisance ou l'absence des fonds de contrepartie nationale affectera significativement la réalisation de bon nombre d'activités du Programme.	4	4	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le montant de la contrepartie nationale et s'assurer de son inscription dans les lois des Finances chaque année. - Mener un plaidoyer direct auprès des ministres concernés (Plan, Finances, Affaires étrangères et ministères techniques directement impliqués dans l'opérationnalisation du CPD). - Désigner un Point focal au sein du bureau auprès de la DGPD et du Ministère des Finances, pour assurer le suivi régulier de la mobilisation effective des fonds de contrepartie nationale depuis l'inscription budgétaire annuelle jusqu'à la mobilisation effective.
	Une mobilisation insuffisante de ressources auprès des partenaires techniques et financiers concernés pour le financement du programme pourrait affecter la réalisation des résultats escomptés du Programme.	4	4	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie (ou tout au moins un plaidoyer) de mobilisation de ressources auprès de PTF ciblés en fonction des thématiques et des priorités de financement de chacun d'eux. - Identifier et exploiter des sources alternatives de financements extérieurs.
Opérationnel	Capacité limitée des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux en matière de mise en œuvre et d'application programmatiques des règles et procédures de l'approche harmonisée de transferts d'espèces.	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une formation des différents partenaires nationaux sur les règles et procédures de l'approche harmonisée de transferts d'espèces (HACT).
	Non appropriation du programme et des politiques nationales par la partie nationale. Faiblesses des capacités nationales sur la mise en œuvre des réformes structurelles.	2	3	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à un diagnostic et à un renforcement ciblé des capacités des structures nationales et locales chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement

Manque ou faiblesse de coordination entre les différentes entités nationales et locales appelées à intervenir dans le Programme.

3

4

- Mener un plaidoyer auprès de la Primature du Ministère du Plan et du Ministère des Affaires étrangères pour une coordination plus efficace de la mise en œuvre des politiques publiques.

3-4-2. Hypothèses

43- La théorie de ce changement est basée sur les hypothèses suivantes, formulées sur la base des leçons tirées des expériences antérieures et d'anticipations analytiques du contexte de mise en œuvre du programme.

Hypothèse 1: Le climat sociopolitique et le contexte économique du pays seront propices à la réalisation des activités du programme, surtout au cours des périodes pré-électorales et électorales, avec l'appui des Comités de dialogue communautaires et les instances consultatives prévues par la constitution. En effet, les tensions sociopolitiques ont souvent entravé la bonne exécution des activités des programmes.

Hypothèse 2: Les différentes parties prenantes sont pleinement impliquées dans la réalisation des activités du Programme ainsi que son appropriation. L'expérience a toujours montré que l'implication entière des acteurs du programme est un facteur essentiel de l'atteinte et de la durabilité des résultats.

Hypothèse 3: Le gouvernement rendra sa contribution financière et technique au financement du programme disponible. L'expérience de la mise en œuvre du CPD 2014-2018 a révélé l'absence de la mise à disposition de la contrepartie financière du gouvernement convenue avec le PNUD pour le financement des projets (Cf. *Recommandation 5.3.3 du Rapport final de l'évaluation à mi-parcours du CPD/CPAP 2014-2018*).

Hypothèse 4: Les ressources attendues des partenaires techniques et financiers engagés dans le programme seront effectivement mobilisées (Cf. *recommandation 4 de l'évaluation à mi-parcours du CPD/CPAP 2014-2018*).

Hypothèse 5: La mise en œuvre du programme est suivie de manière rigoureuse et que les ressources techniques (et financières) suffisantes soient disponibles (Cf. *recommandation 5.3.4, points 5 et 8, du Rapport final de l'évaluation à mi-parcours du CPD/CPAP 2014-2018*). Les efforts de mobilisation des ressources auprès des partenaires doivent être poursuivis et même renforcés pour s'assurer de la plénitude des financements du programme.

3-4. Implication des parties prenantes

44- Les partenaires nationaux clés suivants, qui sont ainsi les principales cibles et les bénéficiaires, seront directement impliqués dans la mise en œuvre du Programme, notamment:

- 1). Les Directions Générales, les Directions des Etudes et de la planification ainsi que leurs Directions Départementales, y compris les Institutions en charge des statistiques (par exemple l'Institut national de la Statistique) ;
- 2). Les Commissions et Directions parlementaires compétentes pour les domaines d'appui du programme
- 3). Les conseils consultatifs constitutionnels
- 4). Les organisations de la société civile pour la promotion des droits humains, la redevabilité et la transparence (par exemple les organisations de promotion de la femme, celles qui luttent pour les droits des populations autochtones, des personnes avec handicap et des PVVIH) ;
- 5). Les communautés à la base organisées ;

6). Les organisations patronales et professionnelles ciblées du secteur privé et du secteur économique public.

45- Pour s'assurer que les partenaires clés soient engagés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme cadre, la stratégie développée consiste à impliquer toutes les parties prenantes aussi bien en amont qu'en aval, depuis même la formulation du Programme Pays. Ainsi, des échanges et des réunions techniques, mandataires et non mandataires, ont été tenus entre le PNUD et ces partenaires afin de s'assurer de leur engagement et de leur intérêt pour les résultats envisagés dans ce Programme. La définition des résultats et activités du Programme est issue de ces différentes rencontres qui ont permis d'identifier les besoins réels des partenaires retenus.

3-5. Coopération sud-sud et triangulaire

46- Afin de maximiser la portée de ses interventions et s'approprier de bonnes pratiques, le Programme développera avec l'appui du PNUD, des initiatives pour promouvoir la coopération sud-sud ou la coopération triangulaire avec des pays disposant d'expériences réussies dans des Programmes similaires. A cet effet, l'expertise de certains pays d'Afrique pourrait être mobilisée dans certains domaines (Rwanda, Côte d'Ivoire, Burkina-Faso pour les questions de planification) et (Sénégal, Maroc, Afrique du Sud, Bénin pour la promotion de la redevabilité et de la transparence).

3-6. Gestion des Connaissances et Capitalisation

47- L'efficacité des actions du programme dépendra aussi d'une bonne diffusion des connaissances et de bonnes pratiques à travers les rapports techniques, scientifiques et autres publications. A cet effet, une stratégie de communication sera développée et mise en œuvre pour assurer la diffusion des connaissances acquises et les résultats du programme à travers plusieurs initiatives (journées internationales, journées portes ouvertes, conférences débats, etc.). Une base de données sera créée et alimentée régulièrement et les informations partagées à travers un site web. Des films documentaires seront produits et diffusés dans les médias nationaux et internationaux.

48- Des échanges au cours des réunions, des ateliers, des conférences et autres voyages d'études seront des opportunités de partage avec les autres projets et programmes à l'échelle locale, nationale ou régionale.

3-7. Durabilité et mise à l'échelle (amplification)

49- La durabilité et la mise à l'échelle se feront par la mise en place et en œuvre de mécanismes inclusifs favorisant l'appropriation nationale tant aux niveaux central et local qu'au niveau communautaire. A cet effet, la mise en œuvre du Programme sera basée sur : (i) une planification et un suivi concertés; (ii) une gestion participative du programme ; (iii) le renforcement des capacités des institutions concernées dans la gestion, le suivi-évaluation du programme ainsi que le développement des partenariats et la mobilisation de ressources ; (iv) la mise en œuvre d'un plan de financement durable permettant de poursuivre le programme au-delà de son terme initial ; (v) la promotion des savoirs et des savoir-faire ; (vi) et le développement de synergies et complémentarités avec d'autres projets et initiatives œuvrant pour la promotion de la bonne gouvernance dans le pays.

IV. GESTION DE PROGRAMME

4-1. Coût - efficacité et productivité

50- Pour atteindre le maximum de résultats à moindre coût, le programme va recourir à l'expertise nationale lorsque celle-ci est disponible. Ainsi les Directions des Etudes et de la Planification et les Directions Départementales seront mises à profit et les bonnes pratiques de certaines d'entre elles élargies aux autres directions similaires. De même, le programme va mobiliser autant que possible les ressources humaines du Bureau de pays et, en cas de besoin, solliciter

les appuis des collègues d'autres Bureaux de pays du PNUD, du Pôle de Dakar ou du Centre régional de Services basé à Addis-Abeba (Ethiopie). Le programme va aussi tirer parti d'activités et de partenariats avec d'autres initiatives/projets du Bureau de pays et organiser des missions communes de suivi et même d'évaluation. De même, le programme va recourir à des opérations communes d'achats avec d'autres programmes/projets du Bureau de pays.

- 51- Pour s'inspirer des expériences/leçons apprises et de bonnes pratiques d'ailleurs, le programme encouragera les initiatives de coopération sud-sud et triangulaire.

4-2. Gestion du Programme

- 52- Un **Comité de pilotage (CP)** du programme sera constitué dès le début des activités du programme, pour assurer l'orientation stratégique, la supervision et le suivi de son bon déroulement. Le CP est l'instance d'orientation et de décision ; il veille à la conformité de la mise en œuvre du programme, approuve les plans d'activités périodiques et les rapports techniques, contribue au processus d'harmonisation des approches d'intervention dans la zone du programme et facilite la mise en œuvre des accords de partenariats entre plusieurs parties.
- 53- Dès sa première réunion, le Comité de pilotage approuve les plans de travail et de suivi-évaluation qui seront établis au démarrage du programme par l'équipe du programme. Il se réunit deux fois par an en session ordinaire, et peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin. Ses membres seront identifiés dans la première phase du programme et sa composition devra assurer une représentation équitable de toutes les parties prenantes du programme.
- 54- La revue sectorielle du programme sera organisée chaque année en vue d'évaluer les progrès et prendre en compte les évolutions du contexte pays et des risques importants dans la gestion des résultats de ce programme.
- 55- La **supervision opérationnelle** sera assurée par le PNUD, notamment la gestion des finances, des ressources humaines, des équipements acquis par son canal, en conformité avec les modalités d'accord de gestion établies de commun accord et non contraires aux règles en vigueur du PNUD.
- 56- **Les Plan de travail annuels (PTA) avec les Ministères et structures de réalisation** : ce programme étant un programme cadre, la mise en œuvre opérationnelle se fera à travers la déclinaison de PTA annuels qui feront l'objet de signature avec les différents partenaires de réalisation impliqués dans la mise en œuvre du projet.

V. CADRE DE RESULTATS

Résultat prévu comme indiqué dans le Plan-cadre/pays [ou] national/régional les résultats du programme et cadre de Ressources humaines :

Effet 1 UNDAF/CPD 2020-2024 : D'ici 2024, les populations congolaises bénéficient d'un système amélioré de gouvernance institutionnelle, démocratique, administrative, économique et respectueuse des droits de l'homme, qui favorise un développement inclusif et participatif fondé sur la consolidation de la paix et les efforts humanitaires.

Indicateurs de résultats comme indiqué dans le cadre de résultats et de ressources de l'UNDAF 2020-2024 (Indicateurs de l'Effet 1)

Indicateur1-1. Pourcentage des recommandations mises en œuvre en rapport avec celles formulées par les organes des traités internationaux des droits de l'Homme et acceptées par le Gouvernement.

Indicateur1-2. Dépenses effectives du gouvernement en proportion du budget initial approuvé (ODD16.6.1).

Indicateur1-3. Proportion des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national) par rapport à la répartition nationale (ODD 16.7.1). ... ou

Indicateur1-4. Taux de participation des groupes habituellement sous-représentés dans les institutions et sphères de prise de décisions, notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les personnes vivant avec handicap aux niveaux central et local.

Indicateur1-5. Indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique.

Produits de l'UNDAF 2020-2024 (Produits de l'effet 1)

Produit 1-1. Les institutions étatiques et les acteurs non étatiques au niveau national et décentralisé ont leurs capacités renforcées et les cadres opérationnels et réglementaires améliorés pour appliquer efficacement les normes de gouvernance institutionnelle, administrative économique, juridique et judiciaire y compris en matière des droits de l'homme ;

Produit 1-2. La mobilisation de la société civile et des communautés est renforcée en matière de lutte contre les normes socioculturelles et de genre responsables de la discrimination des personnes vulnérables (jeunes [hommes et femmes], les populations autochtones, personnes vivant avec handicap et les personnes vivant avec le VIH).

Produit 1-3. Le pays dispose de mécanismes et outils renforcés de prévention, de gestion et de réponse humanitaire y compris en matière de DDR, qui prennent en compte les questions de cohabitation pacifique entre les personnes déplacées (réfugiés, retournés, IDPs) et populations hôtes.

Produit 1-4. Les capacités du système statistique national sont renforcées en vue de la production de données de qualité, de façon systématique et régulière pour un suivi efficace du PND.

Produit 1-5. L'autorité judiciaire est restaurée et la chaîne pénale renforcée à travers le développement des capacités et le plaidoyer pour lutter contre les violations des droits de l'homme et les autres formes de criminalités.

Les résultats du Plan stratégique du PNUD :

- Axe d'intervention du Plan Stratégique du PNUD 2018-2021: Effet B: Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

- Solution type : Solution type no 2 : Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable.

Titre du programme et Numéro Atlas⁶ du programme : Programme d'appui au renforcement de la bonne gouvernance en République du Congo (PARGC).

⁶Insérer ce numéro une fois le programme créé dans la plateforme Atlas

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DE DONNÉES	REFERENCE DE BASE		CIBLES ANNUELLES					MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	2020	2021	2022	2023	2024	
Produit 1.1 du CPD: Les Directeurs des études et de la planification (DEP) et les Directeurs départementaux du Plan disposent de capacités techniques renforcées pour formuler, mettre en œuvre, contrôler, évaluer et coordonner des lois, des politiques et des programmes de développement inclusifs, conformes aux engagements souscrits en matière de droits de l'homme.	COMPOSANTE I DU PROGRAMME : AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA CHAINE PPBSE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL									
	<i>Sous-Composante 1 : Renforcement des capacités nationales et locales de planification de programmation et de suivi-évaluation</i>									
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de Directeurs des études et de la planification (DEP)/DG(1) et nombre de Directeurs départementaux (2) ayant adopté et mis en œuvre des outils et des pratiques systématiques pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Document cadre de suivi et d'évaluation des départements sectoriels - Rapport des DEP 	0	2019	1) 10	1) 15	1) 20	1) 25	1) 33	Méthode de collecte : Exploitation des rapports d'activités du Programme et des différents Départements sectoriels. Risque : Manque ou faiblesse de volonté politique des autorités centrales.
			0		2) 2	2) 5	2) 7	2) 9	2) 10	
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de politiques de développement nouvellement formulées tenant compte des questions de genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de mise en œuvre du PND 2018-2022 - Rapport d'activités sur la politique genre du Ministère en charge de la Femme 	0	2019	5 %	15%	20%	25%	30%	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évaluations ou d'examen validés de la mise en œuvre du PND 2018-2022 menés par les DEP. 	Rapports de suivi et de mise en œuvre du PND 2018-2022	Non	2019	0	1	1	1	1		
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un système d'information pour le 	- Rapports de suivi et de mise	Non	2019	oui	oui	oui	oui	oui		

	suivi et l'évaluation des politiques sectorielles de la santé et des affaires sociales.	en œuvre du PND 2018-2022 - Rapports d'activité annuels du Ministère de la Santé								
RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DE DONNÉES	REFERENCE DE BASE		CIBLES ANNUELLES					MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	2020	2021	2022	2023	2024	
Produit 1.6 du CPD :Le système statistique national (SSN) dispose de capacités techniques renforcées pour la production systématique de données fiables, ventilées et de qualité, permettant d'assurer efficacement le suivi de la mise en œuvre du PND 2018-2022 et des progrès accomplis au titre des Objectifs de développement durable (ODD).										
COMPOSANTE I DU PROGRAMME : AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA CHAINE DE PLANIFICATION-PROGRAMMATION-BUDGETISATION-SUIVI-EVALUATION DES POLITIQUES										
<i>Sous-Composante 2 : Renforcement des capacités statistiques</i>										
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données ventilées pour assurer le suivi des progrès au titre des ODD : a) Méthodes classiques de collecte des données (par exemple, les enquêtes) ; b) Système d'établissement de rapports administratifs ; c) Nouvelles sources de données (par exemple, des métadonnées). Pourcentage d'autorités locales disposant d'un plan d'utilisation des sols comprenant un plan cadastral général et une gestion des risques de catastrophes. Pourcentage d'autorités locales qui utilisent efficacement les outils 	1) Rapports nationaux de suivi sur la réalisation des Objectifs de développement durable 2) Rapport national sur le développement humain 3) Rapports de la DGPD et de l'INS 1) Rapports annuels du Programme 2) Rapport du Ministère des Affaires Foncières - Rapports de la Direction Générale des	a) 2 b) 1 Examen national volontaire portant sur les ODD ; c) 0 0 0	2019 2019 2019	a) 2 b) 1 c) 1 tableau de bord des risques 0 0	a) 2 b) 1 c) 1 tableau de bord des risques 5% 5%	a) 3 b) 2 c) 1 tableau de bord des risques 15% 15%	a) 3 b) 3 c) 1 tableau de bord des risques 25% 20%	a) 3 b) 4 c) 1 tableau de bord des risques 30 % 25 %	<i>Méthode de collecte:</i> Exploitation des rapports d'activités du Programme et des différents Départements sectoriels, des Départements et des Conseils départementaux. Risques : (i) Manque ou faiblesse de volonté politique des autorités centrales ; (ii) Faible implication et engagement des autorités ainsi que des élus et des communautés au niveau local

	méthodologiques nouvellement conçus pour la planification du développement local et les mécanismes de mise en œuvre.	collectivités locales								
--	---	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DE DONNÉES	REFERENCE DE BASE		CIBLES ANNUELLES					MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	2020	2021	2022	2023	2024	
Produit 1.5 du CPD: <i>Les capacités nationales pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent en réponse aux politiques et priorités nationales sont renforcées.</i>	COMPOSANTE II DU PROGRAMME : REINTEGRATION COMMUNAUTAIRE ET COHESION SOCIALE									
	Sous- Composante 1 : Réintégration communautaire									
	<ul style="list-style-type: none"> 10.000 ex-combattants (hommes et femmes) réintégré dans les communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du Haut-Commissaire à la réintégration des ex-combattants (HCREC) - Rapport du Ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> a) Total : 0 b) Hommes: 0 c) Femmes : 0 	2019	<ul style="list-style-type: none"> a) 2000 b) 1500 c) 500 	<ul style="list-style-type: none"> a) 4000 b) 3000 c) 1000 	<ul style="list-style-type: none"> a) 6000 b) 4500 c) 1500 	<ul style="list-style-type: none"> a) 8000 b) 6000 c) 2000 	<ul style="list-style-type: none"> a) 10 000 b) 7 500 c) 2 500 	<ul style="list-style-type: none"> Méthode de collecte: a) Exploitation des rapports d'activités du Programme et du HCREC. Risque : Manque de coopération des différentes parties prenantes ou recrudescence du conflit.
<ul style="list-style-type: none"> 20.000 personnes (par sexe et âge) de la communauté ayant bénéficié du PDDR et engagés dans l'approche 3x6 pour le relèvement post conflit et post catastrophes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du Haut-commissaire à la réintégration des ex-combattants - Rapport du Ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> a) Total : 0 b) Hommes: 0 c) Femmes : 0 	2019	<ul style="list-style-type: none"> a) 4000 b) 1000 c) 3000 	<ul style="list-style-type: none"> a) 15000 b) 3750 c) 11250 	<ul style="list-style-type: none"> a) 18000 b) 4500 c) 13500 	<ul style="list-style-type: none"> a) 19000 b) 4750 c) 14250 	<ul style="list-style-type: none"> a) 20000 b) 5000 c) 15000 	<ul style="list-style-type: none"> Méthode de collecte: a) Exploitation des rapports d'activités du Programme et du HCREC. Risque : Manque de coopération des différentes parties prenantes ou recrudescence du conflit. 	







Sous- Composante 2 : Cohésion Sociale										
	* Pourcentage de plates-formes et de Comités de dialogue au niveau communautaire mis en place aux échelons local et national au sein desquels la représentativité des femmes est d'au moins 50%.	Rapports du Haut-Commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants (HCREC) et de l'Administration du territoire	7	2019	9	15	16	16	16	Méthode de collecte: a) Exploitation des rapports d'activités du Programme et de la mise en œuvre du PND 2018-2022. Risque : faible implication des communautés ou recrudescence du conflit.
	* Nombre de mécanismes de dialogue prévus pendant le cycle électoral.	- Rapport de la Commission nationale d'organisation des élections (CONEL) - Rapport des observateurs	0	2019	5	15	15	15	15	Méthode de collecte: a) Exploitation des rapports de la CONEL et du Programme Risque : faible coopération des acteurs.
	* 15 mécanismes communautaires opérationnels pour la prévention et la gestion des conflits.	- Rapports d'activités du Programme - Rapports des Programmes DDR et PBF	0	2019	0	15	15	15	15	Méthode de collecte: a) Exploitation des rapports du Programme Risque : Faible volonté politique des autorités centrales et des acteurs.
	* 25 institutions/acteurs étatiques et politiques ainsi que d'organisations de la société civile	- Rapports d'activités du Programme - Rapports des programmes DDR et PBF	0	2019	5	20	25	25	25	Méthode de collecte: a) Exploitation des rapports du Programme et de la CONEL Risques : (f) Faible

	ayant bénéficié d'un renforcement de capacités dans plusieurs domaines liés à la prévention et la gestion des conflits intracommunautaires et électoraux.										volonté politique des autorités centrales et des acteurs; (ii) Tensions politiques et sécuritaires
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DE DONNÉES	REFERENCE DE BASE		CIBLES ANNUELLES					MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	2020	2021	2022	2023	2024	
Produit 1.4 du CPD : Le ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, le ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme ont amélioré leurs capacités pour l'utilisation et la mise en œuvre effectives des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), de la										
COMPOSANTE III DU PROGRAMME : PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ACCÈS A LA JUSTICE POUR LA REDEVABILITE ET LA TRANSPARENCE										
Sous-Composante 1 : Accès à la Justice et Promotion des droits de l'Homme										
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de recommandations de l'EPU et de la CEDAW, notamment en matière d'égalité des genres et de protection des droits des groupes vulnérables 	- Rapports d'organes créés en vertu d'instruments internationaux, d'institutions de défense des droits de l'homme et d'ONG (EPU, CEDAW, Human Rights Watch, Commission nationale des droits de l'homme, Observatoire centrafricain des droits de l'homme (OCDH), Secrétaire d'État des États-Unis)	10	2019	20	30	40	50	60	Méthode de collecte : Exploitation des rapports d'activités du Programme, du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ainsi que des Rapports des OSC des Droits de l'Homme Risques : Manque ou faiblesse de volonté politique des autorités
	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme de monitoring des droits de l'Homme mise en place et opérationnelle. 	- Rapports des revues annuelles du Programme - Rapports de mise en œuvre de la Plateforme	0	2019	1	1	1	1	1	
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes ayant accès à la justice, par sexe et par 	- Rapports des revues annuelles du Programme	0	2019	100	100	100	100	500	

CEDAW et d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.	âge, à travers les audiences foraines et l'amélioration de la chaîne pénale, avec l'appui du PNUD et de ses partenaires.	- Rapports d'activité du Ministère de la Justice et des droits humains - Rapports des établissements pénitenciers								centrales
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DE DONNÉES	REFERENCE DE BASE		CIBLES ANNUELLES					MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	2020	2021	2022	2023	2024	
COMPOSANTE III DU PROGRAMME : PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ACCES A LA JUSTICE POUR LA REDEVABILITE ET LA TRANSPARENCE										
Sous-Composante 2 : Amélioration des capacités de reddition des comptes des institutions publiques										
Produit 1,2 du CPD. Les processus parlementaires et la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) sont renforcés pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité.	<ul style="list-style-type: none"> Le Parlement a amélioré ses capacités pour exécuter les fonctions d'élaboration des lois, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation de manière inclusive, efficace et responsable. 	Journal Officiel - Rapport au Parlement - Rapports de formation Fréquence : biennale	Non	2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Méthode de collecte : Exploitation des rapports d'activités du Parlement, de la CCDB et Programme. Risques : (i) Manque ou faiblesse de volonté politique des autorités centrales ; (ii) Faible engagement des animateurs au niveau du parlement et de la CCDB
	<ul style="list-style-type: none"> La CCDB dispose de capacités améliorées pour le contrôle de l'exécution des budgets. 	Rapport annuel d'activités de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB)	Non	2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DE DONNÉES	REFERENCE DE BASE		CIBLES ANNUELLES					MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	2020	2021	2022	2023	2024	
COMPOSANTE III DU PROGRAMME : PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ACCES A LA JUSTICE POUR LA REDEVABILITE ET LA TRANSPARENCE										
Sous-Composante 3 : Amélioration des capacités de la société civile pour la transparence										
Produit 1.3 du CPD. Les organisations de la société civile ont la capacité technique d'exercer efficacement leur rôle en matière de participation et d'obligation de rendre compte dans la définition et le suivi des politiques publiques aux fins de promouvoir les principes de transparence dans la gouvernance.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ONG (a) et nombre d'organisations de professionnels des médias (b) utilisant l'espace public pour assumer leurs rôles respectifs prévus par la loi sur la transparence et la responsabilité en matière de gestion des finances publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappports d'institutions et de la société civile; - Communiqués de presse 	a) 0 ONG b) 0	2019	a) 10 b) 5	a) 20 b) 10	a) 30 b) 15	a) 40 b) 20	a) 50 b) 20	Méthode de collecte: Exploitation des rapports d'activités des OSC, du Ministère des Finances et du Programme. Risques : (i) Manque ou faiblesse de volonté politique des autorités centrales ; (ii) Faible implication des OSC compétentes ou non considération de leurs avis et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> Appui ciblé fourni à la mise en œuvre de recommandations liées à la FEC. 	- Rapport de la revue annuelle du Programme	Non	2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

VI. SUIVI ET EVALUATION

- 57- Le mécanisme de suivi et d'évaluation du programme d'appui à la Gouvernance sera aligné sur le cadre de résultats du PNUAD/UNDAF et du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021. Il sera appuyé par le cadre de suivi des résultats du plan national de développement 2018-2022 (PND) 2018-2022.
- 58- Des missions conjointes de suivi de terrain seront organisées et menées avec d'autres programmes et d'autres partenaires pour minimiser les coûts, augmenter l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du Programme.
- 59- Le suivi et l'évaluation du programme cadre seront conduits selon une approche de gestion et d'assurance qualité axée sur les résultats ; le suivi sera effectué chaque année et intégré au système de suivi du PNUAD/UNDAF⁷.
- 60- Le bureau pays du PNUD consacrera au moins 5% des ressources du programme aux activités de suivi et d'évaluation et allouera des ressources supplémentaires au renforcement des capacités nationales au profit d'activités stratégiques majeures telles que : (i) la collecte de données pour un meilleur suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement nationaux ; et (ii) le suivi régulier des cibles liées aux ODD.
- 61- Conformément aux politiques et procédures du PNUD, le plan de suivi et d'évaluation du programme sera mis en œuvre suivant les repères mentionnés dans le tableau 5 qui suit.
- 62- Le Centre national d'Etudes et d'Evaluation des Projets d'Investissement Public (CNEEPIP) sera mis à contribution dans le suivi et l'évaluation de ce programme cadre.

⁷Cf. Descriptif du Programme de pays pour la République du Congo 2020-2024- Chapitre IV-Suivi et évaluation du programme.

Tableau 5 : Plan de Suivi du Programme cadre PAGC

L'activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action prévue	Partenaires	Coût (le cas échéant)
Suivi des progrès vers l'atteinte des résultats	Evaluer l'avancement des activités, conformément aux indicateurs de résultats contenus dans le Cadre intégré de résultats et de ressources (IRRF), recueillis et analysés en lien avec le niveau de réalisation des produits du programme.	Tous les trimestres, ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Les retards dans la réalisation et dans les progrès seront analysés dans le cadre de la gestion de programme.	PNUD, UGP, Gouvernement (Gvt).	USD Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations.
Suivi et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les risques qui pourraient menacer l'atteinte des résultats attendus et assurer la mise en œuvre des mesures de gestion de ces risques à l'aide d'un registre. ■ Le suivi et la gestion du Programme seront faits sur la base des mesures de suivi et de surveillance formulées dans les EESS et les audits menés conformément aux directives du PNUD et à la structure en charge des normes sociales et environnementales. Les vérifications seront effectuées en conformité avec la politique du PNUD en la matière pour gérer le risque financier. 	Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les risques seront déterminés par la direction du programme et des mesures prises pour gérer ces risques. ■ Le registre des risques sera mis à jour périodiquement de manière permanente. ■ Un suivi des risques identifiés sera assuré et des mesures d'atténuation prises. 	PNUD, UGP, Gvt	
Apprentissage	Les connaissances, les bonnes pratiques, les leçons apprises et les enseignements issus de la mise du présent programme, d'autres projets et programmes, des partenaires ainsi que des communautés seront régulièrement capitalisés et diffusés.	Au moins une fois par an	Les leçons apprises par l'équipe de programme du Bureau de pays seront utilisées pour éclairer les décisions de l'Unité de Gestion du Programme.	PNUD, UGP, Gvt	
Assurance qualité annuelle du Programme	La qualité sera évaluée en fonction de normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et faiblesses du programme, afin d'améliorer la gestion du programme.	Chaque année	Les forces et les faiblesses seront examinées par l'UGP en vue de l'adoption de mesures visant à améliorer la performance du programme.	PNUD/UGP	
Examiner et prendre des mesures correctives	Collecter et analyser les données portant sur l'état de mise en œuvre du programme et identifier les sources de retards, d'écarts de performance ou de difficultés en vue de la prise de mesures correctives.	Au moins une fois par an	Les recommandations de l'Unité de Gestion issues des informations collectées et analysées seront soumises au niveau décisionnel ainsi que les mesures correctives proposées.	PNUD, UGP, CP	Coûts couverts par le rapportage et la Revue du

<p>Rapport de programme cadre</p>	<p>Un rapport d'étape sera présenté au Comité de pilotage et aux parties prenantes, incluant: (i) des données et des informations décrivant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des extrants; (ii) le dispositif annuel de notation; (iii) la mise à jour des mesures d'atténuation des risques; (iv) l'évaluation ou l'examen des rapports établis au cours de la période.</p>	<p>Trimestrielle, Chaque année; et à la fin du programme (Rapport final)</p>	<p>Rédaction de rapport, présentation au comité de pilotage et mise à jour des mesures d'atténuation des risques.</p>	<p>UGP</p>	<p>programme par le Comité de Pilotage (ci-dessous), ainsi que le budget de suivi sur le terrain.</p>
<p>Comité de Pilotage et revue du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le mécanisme de gouvernance du programme repose sur la tenue régulière des sessions du Comité de Pilotage et des revues pour l'examen de l'état de mise en œuvre du programme. Ces revues périodiques permettent d'évaluer le rendement, d'examiner les plans de travail et les bilans de réalisation des activités, afin de s'assurer de la performance du programme et du niveau d'exécution budgétaire. ■ Une revue de fin de programme permettra de recueillir les enseignements tirés et discuter des possibilités d'appropriation des leçons apprises avec les acteurs, les partenaires et les parties prenantes. 	<p>Une à deux fois par an</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les questions de qualité, la performance du programme seront examinées par le Comité de pilotage. ■ Des mesures de gestion correctives seront prises pour faire face aux difficultés et autres problèmes identifiés. ■ Les enseignements et les leçons apprises de la mise en œuvre du programme seront largement valorisés et vulgarisés dans le cadre de la gestion des connaissances. 	<p>CP</p>	<p></p>

Tableau 6 : Plan de l'évaluation du programme

63- L'évaluation du Programme sera organisée dans le cadre du Plan d'évaluation du Programme pays (CPD) 2020-2024

Titre de l'évaluation	Partenaires (évaluation conjointe)	Résultats du Plan stratégique 2018-2021	Effet UNDAF/ CPD	Date de finalisation de l'évaluation planifiée	Partenaires clés de l'évaluation	Cout estimatif et Source de financement (en USD)
Evaluation à mi-parcours		Effet B: Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable	<i>Effet 1 : D'ici 2024, les populations congolaises bénéficient d'un système amélioré de gouvernance institutionnelle, démocratique, administrative, économique et respectueuse des droits de l'homme, qui favorise un développement inclusif et participatif fondé sur la consolidation de la paix et les efforts humanitaires.</i>	Octobre 2022	PNUD, Gouvernement et CEEPIP	70 000 Source de financement : PNUD
Evaluation finale				Septembre 2024	PNUD, Gouvernement, CNEEPIP et Bailleurs	85000 Source de financement : PNUD

64- Nous présentons ci-après le Plan de travail pluriannuel. Les produits sont présentés par Résultat (Composante) du Programme.

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU (USD)			
		2020	2021	2022	2023	2024		Source de financement	Poste budgétaire	Montant	
Produit 1.1 du CPD: Les Directeurs des études et de la planification (DEP) et les Directeurs départementaux (DD) disposent de capacités techniques renforcées pour formuler, mettre en œuvre, contrôler, évaluer et coordonner des lois, des politiques et des programmes de développement inclusifs, conformes aux engagements souscrits en matière de droits de l'homme. Marqueur Genre : G2	RESULTAT I (COMPOSANTE I DU PROGRAMME): L'EFFICACITE DE LA CHAINE PPBSE EST AMELIOREE ET LES CAPACITES TECHNIQUES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL RENFORCEES										
	Sous-Composante 1 : Les capacités nationales et locales de planification, de programmation et de suivi-évaluation des politiques de développement sont renforcées										
	1-1-1. Appuyer le Ministère du Plan dans l'élaboration des textes harmonisant les missions des DEP dans tous les ministères	75 000						DGPD	PNUD/Autres	71300-Elaboration cadre légal/textes	75 000
	1-1-2. Appuyer le renforcement des capacités d'une Cellule spécifique au sein de la DGPD chargée notamment du pilotage des processus de planification nationale, du suivi et de l'évaluation des politiques.	50 000	100 000	100 000				DGPD	PNUD/Autres	72800- Equipt. 72805- Conception/outils/75705- formation/71305-Cons. Nat/Expert Nat/Fonctionnement	250 000
	1-1-3. Doter les DG, les DEP et les DD d'outils et de pratiques systématiques pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques intégrant la réalisation et le monitoring des ODD aux niveaux national et local.	200 000	250 000	100 000	50 000	50 000	DGPD et DG du CNEEPIP	PNUD/Autres	71305- Cons. Nat 75705- formation/ Ateliers 71205- Cons. Int	650 000	
1-1-4. Appuyer les DG, les DEP et les DD dans la formulation et l'examen/évaluation des politiques de développement inclusives et intégrant le genre.	150 000	200 000	50 000	10 000		DGPD, DG du CNEEPIP et DGP Femmes	PNUD/Autres	71305- Cons. Nat 75705- Formation Ateliers 71205- Cons. Int	410 000		

1-1-5. Renforcer les capacités des élus, des administrateurs et de leaders communautaires locaux dans la formulation des Plans locaux de développement qui intègrent les ODD et l'agenda 2063.	50 000	100 000	100 000	200 000	25 000	DGPD	PNUD/Autres	71305- Cons. Nat 75705- Formations/ Ateliers 71205 Cons. Int	475 000
1-1-6. Sensibiliser et impliquer les OSC et le secteur privé dans la réalisation des ODD, et des objectifs de l'agenda 2063, notamment ceux visant la promotion du genre et les populations vulnérables.		50 000				DG Femmes		71305- Cons. Nat 75705- Formations/ Ateliers	50 000
1-1-7. Appuyer les deux Comités interministériels pour la mise en œuvre de la décentralisation à travers la domestication des ODD dans les secteurs prioritaires retenus (éducation, Santé et Entretien routier)	50 000	25 000	50 000			DGPD	PNUD/Autres	71305- Cons. Nat 75705- Formation/ Ateliers	125 000
1-1-8. Appuyer la mise en œuvre efficace de politiques sectorielles existantes et/ou l'élaboration de nouvelles politiques, par exemple la politique nationale de la décentralisation et du développement local, la politique nationale foncière, la politique nationale du commerce intérieur, la politique nationale genre, la politique nationale de la santé, la réforme de l'Etat), etc.	100 000	200 000	100 000	100 000	50 000	Ministères sectoriels concernés	PNUD/Autres	71305-Cons. Nat 75705- formation/ Ateliers 71205-Cons. Int. 72800- Equipmt. Voyages 71605-Voyages 74210-Publicat' et Impression	550 000
Suivi Sous-Composante 1							PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	50 000
Évaluation Sous-Composante 1								74120-Suivi-Ev.	100 000
Sous-Total (Sous-Composante) 1	675 000	925 000	500 000	360 000	125 000	DGPD	PNUD/Autres		2 715 000

Produit 1.6 du CPD : Le système statistique national (SSN) dispose de capacités techniques renforcées pour la production systématique de données fiables, ventilées et de qualité, permettant d'assurer efficacement le suivi de la mise en œuvre du PND et des progrès accomplis au titre des Objectifs de développement durable (ODD). Marqueur Genre : G2	Sous-Composante 2 : Les capacités du système statistique national sont renforcées pour le suivi du PND et les progrès des ODD									
	1-6-1. Vulgariser la Statistique et Renforcer les capacités du système statistique national dans : (i) la maîtrise des méthodes de collecte de données (réalisation d'enquêtes) ; (ii) l'établissement des rapports administratifs ; et (iii) le développement de nouvelles sources de données telles que des métadonnées.	150 000	100 000	150 000	50 000	50 000	INS/DGPD	PNUD/Autres	71205-Cons. Int. 71605-Voyages 72800-Equipt./logiciels 74210-Voyages 74210-Publicat'et Impression 75705-formation/Ateliers	500 000
	1-6-2. Appuyer la production améliorée et la dissémination de statistiques pour le suivi efficace du PND et des progrès des ODD et de l'agenda 2063.	650 000	550 000	500 000	350 000	250 000	INS/DGPD	PNUD/Autres	72800-Equipt./logiciels 75705-formation/Ateliers	2 300 000
	1-6-3. Renforcer les capacités des élus et des administrateurs locaux ainsi que des leaders communautaires dans l'utilisation et la maîtrise des outils méthodologiques nouvellement conçus pour la planification du développement local et les mécanismes de mise en œuvre.	100 000	250 000	50 000	50 000	50 000	INS/DGPD	PNUD/Autres	71305-Consultant Nat 74210-Publicat'et Impression 75705-formation/Ateliers	500 000
	1-6-4. Appuyer les autorités locales des Communes et Départements ciblés à développer des systèmes d'information géographiques, notamment des plans d'utilisation des sols comprenant un plan cadastral général et une gestion des risques de catastrophes.	100 000	250 000	150 000	50 000		INS/DGPD	PNUD/Autres	71205-Consult. Int 72800-Equipt./logiciels 75705-formation/Ateliers	550 000
	Suivi Sous-Composante 2							PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	100 000
	Évaluation Sous-Composante 2							PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	30 000
	Sous-Total (Sous-Composante 2)	1 000 000	1 150 000	900 000	500 000	350 000	INS/DGPD	PNUD/Autres		3 980 000
	Total I	TOTAL RÉSULTAT (COMPOSANTE 1)	1 675 000	2 075 000	1 400 000	910 000	475 000	INS DGPD	PNUD/Autres	6 695 000

Produit 1.5 du CPD : Les capacités nationales pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent en réponse aux politiques et priorités nationales sont renforcées. Marqueur Genre : G2	RESULTAT II (COMPOSANTE II DU PROGRAMME): LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LA REINTEGRATION COMMUNAUTAIRE SONT ASSUREES POUR UN RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE									
	Sous-Composante 3 : Appui à la réintégration communautaire									
	Activités	2020	2021	2022	2023	2024	Partie responsable	Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	1-5-1. Appuyer la réintégration/réinsertion des ex-combattants et des communautés dans le Département du Pool à travers des actions diverses de sensibilisation, de développement d'activités génératrices de revenus et de formation sur la prévention et la gestion de conflits.	700 000	800 000	400 000	100 000	150 000	HCREC/ Ministère de l'Intérieur	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants Nat et Int 71605 et 71610-Voyages 72600-Grants 75705-Ateliers/Formation	2 150 000
	Suivi							PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	120 000
	Évaluation							PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	30 000
	Sous-Total 3	700 000	800 000	400 000	100 000	150 000		PNUD/Autres		2 300 000
	Sous-Composante 4 : Appui au renforcement de la cohésion sociale									
	1-5-2. Renforcer une <i>architecture</i> de paix dans ce Département et dans le pays en renforçant les capacités des plates-formes et des Comités de dialogue (avec au moins 50% de femmes) en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires.	150 000	200 000	50 000	50 000		HCREC/ Ministère de l'Intérieur	PNUD/Autres	71305-Consult Nat 75705-Ateliers/Formation	450 000
	1-5-3. Mettre en place et rendre opérationnels des mécanismes de dialogue avant, pendant et après les élections avec l'implication des femmes et des différents Conseils consultatifs prévus dans la constitution (Conseils des Sages, Conseil des Femmes, Conseil des Jeunes, etc.) pour la prévention et la gestion des	150 000	100 000	50 000			HCREC/ Ministère de l'Intérieur	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants Nat et Int 71605 et 71610-Voyages 7575-Ateliers/Formation	300 000
1-5-4. Appuyer la vulgarisation de la Résolution 1325 des Nations Unies		50 000	50 000				PNUD/Autres	75705-Ateliers/Formation	100 000	

	SUIVI						Partie Responsable	Source de financement	Poste budgétaire	Montant			
	ÉVALUATION										PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	30 000
	Sous – Total 4	300 000	350 000	150 000	50 000						PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	10 000
Total II	TOTAL RÉSULTAT (COMPOSANTE) II	1 000 000	1 150 000	550 000	150 000	150 000	PNUD/Autres		890 000	3 190 000			
	Activités	2020	2021	2022	2023	2024							
Produit 1.2 du CPD: Les processus parlementaires et la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) sont renforcés pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité. Marqueur Genre : G2	RESULTAT III (COMPOSANTE III DU PROGRAMME): LES DROITS HUMAINS DES PERSONNES VULNERABLES ET LA REDEVABILITE SONT PROMUS												
	Sous-Composante 5 : Les processus parlementaires et de la Cour des Comptes et de discipline budgétaire (CCDB) sont renforcés												
	1-2-1. Former les Commissions parlementaires et les cadres des Directions en charge de l'Économie et Finances, des Affaires législatives, des Affaires juridiques et Études dans l'élaboration des lois, les approches et techniques de contrôle de l'action gouvernementale.	75 000	25 000					DGPD	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants 71605 et 716010-Voyages 75705-Ateliers/Formation	100 000		
	1-2-2. Former les Commissions parlementaires ciblées ⁸ dans le contrôle de l'intégration des dimensions genre et inclusion des politiques et programmes soumis à l'examen du parlement.	50 000	100 000	100 000				DGPD	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants Nat et Int 71605 et 716010-Voyages 75705-Ateliers/Formation	250 000		
	1-2-3. Renforcer les capacités de la CCDB, de l'IGE et des Conseils locaux dans les contrôles comptables, budgétaires et finances de l'action gouvernementale	50 000	100 000	50 000				CCDB/Ministère des Finances	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants 71605 et 716010-Voyages 75705-Ateliers/Formation	200 000		
1-2-4. Renforcer les capacités de la CCDB, de l'IGF et du Parlement en matière de transparence et de redevabilité lors de séminaires ou d'ateliers communs	25 000	25 000	25 000				CCDB/Parlement/Ministère des Finances	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants 71605-Voyages 75705-Ateliers/Formation	75 000			

⁸ En priorité les Commissions en charge des Lois, de l'Économie, de la Famille et du Genre, du Plan, et du Développement durable.

	1-2-5. Appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de recommandations ciblées relatives à la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International.	100 000	50 000				Direction Coopération /Ministère des Finances	PNUD/Autres	71305- Consultant Nat / Impression 75705-Ateliers/ Formation	150 000
		Suivi						PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	25 000
		Évaluation						PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	10 000
	Sous-Total 5	300 000	300 000	175 000				PNUD/Autres		810 000
Produit 1.3 du CPD: Les organisations de la société civile ont la capacité technique d'exercer efficacement leur rôle en matière de participation et d'obligation de rendre compte dans la définition et le suivi des politiques publiques aux fins de promouvoir les principes de transparence dans la gouvernance. Marqueur Genre : G2	Sous-Composante 6 : Les organisations de la société civile sont dotées de capacités techniques pour exercer efficacement leur rôle en matière de participation et d'obligation de rendre compte aux fins de promouvoir les principes de transparence dans la gouvernance									
	1-3-1. Former les ONG et les organisations de la société civile dans les approches et les techniques appropriées pour garantir leur participation dans la définition et le suivi des politiques publiques, pour assurer le contrôle de l'action de la puissance publique, et promouvoir l'obligation de rendre compte.	50 000	100 000	100 000			CNLCCF	PNUD/Autres	71305- Consultant Nat / Impression 75705-Ateliers/ Formation	250 000
	1-3-2. Former les organisations professionnelles des médias dans les approches et techniques légales requises pour promouvoir la transparence et la responsabilité en matière de gestion des finances publiques.	50 000	100 000	50 000			CNLCCF	PNUD/Autres	71305- Consultant Nat / Impression 75705-Ateliers/ Formation	200 000
	1-3-3. Accroître la participation des OSC et du secteur privé dans la réalisation des ODD, notamment les ODD 5, 16 et 17 par des plaidoyers et une mobilisation de ressources.	50 000	150 000	50 000			DGPD	PNUD/Autres	71305- Consultant Nat / Impression 75705-Ateliers/ Formation	250 000

⁹ Il s'agit par exemple des recommandations sur : la mise en place du site du Gouvernement, et de l'INS ; (ii) l'adoption de la loi relative au fonctionnement de la CCDB, ainsi que des textes d'application ; (iii) Amendement de la loi sur la corruption, en concertation avec le FMI ; (iii) Publication des rapports de l'ITIE, de l'IGE, de l'IGF et du CNC ; (iv) publication sur le site web officiel de toutes les décisions de la Cour Suprême sur les affaires de corruption, du nombre d'affaires sur la corruption et la LBC

	SUIVI						PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	20 000	
	ÉVALUATION						PNUD/Autres	74120-Suivi-Ev.	10 000	
	Sous-Total 6						PNUD/Autres		730 000	
Produit 1.4 du CPD: Le ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, le ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme ont amélioré leurs capacités pour l'utilisation et la mise en œuvre effectives des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), de la CEDAW et d'autres organes créés en vertu d'instruments	Sous-Composante 7 : L'accès à la justice est amélioré et les droits humains promus pour les populations vulnérables									
	1-4-1. Appuyer la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre par : (i) des actions de plaidoyer prévues pour améliorer le cadre juridique et institutionnel afin de réduire les inégalités entre les genres ; (ii) l'identification de mécanismes de financement appropriés pour l'entrepreneuriat chez les femmes ; (iii) l'établissement d'un partenariat stratégique avec le secteur privé pour accélérer les résultats sur le front de la réduction de la pauvreté et de l'emploi des femmes, approche qui s'est déjà révélée être fructueuse et qui gagnerait à être diffusée ; (iv) la poursuite de la vulgarisation de la CEDAW	150 000	250 000	100 000	50 000	50 000	DG Femmes	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants Nat et Int/ Impression 71605 et 716010-Voyages 72800-Equipement 75705-Ateliers/ Formation	700 000
	1-4-2. Accompagner le pays à mettre en œuvre les recommandations de l'EPU ¹⁰ et à en élaborer ses rapports (un rapport à mi-parcours est attendu en 2021), avec l'implication de toutes les administrations et autorités dont la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ainsi que des organisations de la société civile compétentes.	150 000	150 000	50 000		50 000	CNDH/ CNUDHD	PNUD/Autres	71305- Consult Nat' 71605 et 716010-Voyages 75705-Ateliers/ Formation	400 000
1-4-3. Appuyer le renforcement des capacités opérationnelles de la CNDH	50 000	50 000	50 000			MJDH/CNUDHD	PNUD/Autres		150 000	

¹⁰Principalement les recommandations visant la promotion de la Femme et l'intégration des femmes au développement, le renforcement des capacités de la CNDH et des structures non étatiques des droits humains, l'harmonisation des textes nationaux avec les traités et conventions internationales en matière des droits de l'homme, le renforcement des capacités de la Justice, des forces de sécurité et de l'ordre en matière de droits humains.

relatifs aux droits de l'homme. Marqueur Genre :G3	1-4-4. Appuyer le renforcement des capacités du système judiciaire en vue d'améliorer l'accès à la justice, surtout pour les populations vulnérables, par des formations ciblées des magistrats et autres professionnels de la justice en matière des droits humains	100 000	100 000	50 000			Ministère Justice et Droits Humains (MJDH)/CNU DHD	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants 72800- Equipm./logiciels	250 000	
	1-4-5. Appuyer la mise en et en service plateforme de monitoring des droits humains.	100 000	50 000				CNDH	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants Nat et Int 71605 et 716010-Voyages 72800- Equipm./logiciels 75705-Ateliers/Formation	150 000	
	1-4-6. Appuyer la création et la mise en service d'un Centre de documentation sur les droits de l'homme en République du Congo	50 000	50 000				Ministère Justice et Droits Humains/CNU DHD	PNUD/Autres	71205 et 71305-Consultants 71605/716010-Voyages 72800- Equipm./logiciels 75705- Format*	150 000	
	Suivi									74120-Suivi-Ev.	40 000
	Évaluation									74120-Suivi-Ev.	35 000
	Sous-Total 7		600 000	650 000	250 000	50 000	100 000		PNUD/Autres	1 725 000	
	TOTAL III	TOTAL RÉSULTAT (COMPOSANTE) III	1050 000	1 300 000	625 000	50 000	100 000		PNUD/ Autres	3 265 000	
Suivi et Évaluation	TOTAL SUIVI+ ÉVALUATION							PNUD/Autres	615 000		
Volet programmatique	TOTAL DES 3 COMPOSANTES (I+II+III)							PNUD/Autres	13 150 000		
Volet Gestion	TOTAL APPUI À LA GESTION¹¹							PNUD/Autres	2 150 000		
Total Général	TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME							PNUD/Autres	15 300 000		

\$1 : 586,90 FCFA

¹¹Y compris gestion proprement dite du programme+ DPC (1 250 000), les audits (175 000), la Communication (175 000), l'administration (550 000)

VIII. MODALITE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

65- Les modalités de gestion et de gouvernance impliquent un ensemble d'acteurs et de parties prenantes engagés dans un processus de partenariat et de collaboration nécessitant une bonne définition des rôles et des responsabilités.

8-1. Les modalités de gouvernance

66- La gouvernance stratégique du Programme sera assurée au niveau national par le Comité de pilotage du programme (CP), est l'instance d'orientation et de décision. Il veille à la conformité de la mise en œuvre du programme. Le Comité de pilotage approuve les plans d'activités périodiques et les rapports techniques. Il contribue au processus d'harmonisation des approches d'intervention dans les zones du programme et facilite la mise en œuvre des accords de partenariat entre plusieurs acteurs. Le Comité de pilotage se réunit deux (2) fois par an en session ordinaire, et peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin. Ses réunions constituent également les instances de revue du Programme.

67- La **supervision opérationnelle** sera assurée par le PNUD, notamment la gestion des finances, des ressources humaines, des équipements acquis par son canal, en conformité avec les modalités d'accord de gestion établies de commun accord et non contraires aux règles en vigueur du PNUD.

8-2. Les modalités de Gestion

68- Au niveau national, la coordination et la gestion technique du programme sera assurée par une **Unité de Gestion** du Programme dirigée par un(e) Coordonnateur (Coordonnatrice) du programme qui sera appuyé(e) par une expertise diversifiée, qualifiée et spécialisée en fonction des besoins de la réussite du programme.

69- Une expertise d'appui temporaire (des consultants) sera mise à contribution pour des travaux ponctuels (par exemple pour le développement d'une base de données judiciaires, l'élaboration du document de projet d'appui aux élections de 2021, les audits et les évaluations externes, etc.).

70- Un plan de suivi-évaluation sera développé pour garantir d'un processus participatif et itératif de collecte et d'analyse des informations portant sur la mesure des progrès réalisés au regard des résultats attendus. Il permettra aux acteurs et aux parties prenantes de prendre des décisions opérationnelles en cas de besoin. Une base de données complétera le dispositif de suivi-évaluation du programme. Des missions de suivi, d'évaluation et de supervision consolideront le dispositif. Un système de rapportage renforcera l'élaboration et la diffusion des rapports d'activités, de missions, d'études et d'enquêtes. Et pour assurer un bon fonctionnement du dispositif, des réunions de planification participative seront organisées à chaque niveau d'intervention du programme.

71- La mise en œuvre sera également appuyée par les compétences locales dans le cadre de la cogestion et de l'intercommunalité, principalement les organisations communautaires de base, les personnes ressources (députés nationaux, conseillers communaux et régionaux, leaders d'opinion, autorités coutumières et religieuses), les organisations de la société civile ciblées et les acteurs étatiques locaux concernés.

72- Les modifications apportées à un budget de projet touchant la portée (extrants), la date d'achèvement, ou du total estimé des coûts du projet nécessitent un budget officiel de la révision qui doit être signé par le conseil du projet. Dans d'autres cas, le programme du PNUD gestionnaire seul peut signer la révision pourvu que les autres signataires n'aient pas d'objection. Cette procédure peut être appliquée par exemple lorsque le but de la révision est seulement pour les activités de phase entre les années.

IX. CADRE JURIDIQUE

- 73- Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'Article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Congo et le PNUD. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».
- 74- Le présent projet sera réalisé par « Le Ministère du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande » conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Option a. Entité gouvernementale (modalité de mise en œuvre nationale - NIM)]

- 75- La modalité principale de mise en œuvre sera la modalité d'exécution nationale (NIM) suivant les dispositions suivantes.
- a) Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
- Met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
- b) Le Partenaire de réalisation s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
- c) La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
- d) Le Partenaire de réalisation est tenu de : a) mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale; b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes; et c) s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de

responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

- e) Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
- f) Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- g) Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- h) Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
- i) Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.
- j) Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.
- k) Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
- l) Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été

déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet¹².

- m) Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- n) Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le Gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- o) Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

¹²N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

XI. ANNEXES

1. Compte rendu du Comité Local d'Examen de Projets (CLEP) validant le document de programme.



*Au service
des peuples
et des nations*

COMPTE RENDU SANCTIONNANT LES TRAVAUX DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'EXAMEN DU PROGRAMME D'APPUI A LA BONNE GOUVERNANCE (CLEP)

Brazzaville, 18 Février 2020

INTRODUCTION

Il s'est tenu dans la salle réunion du PNUD à Brazzaville, le 18 février 2020 à 10h30, la réunion du comité local d'examen du Programme d'Appui à la bonne Gouvernance.

Cette réunion a connu la participation des représentants des structures ci-après :

- Direction Générale du Plan et du Développement ;
- Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Le Ministère Délégué, chargé de la Décentralisation ;
- Le Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public ;
- Le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement ;
- Le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Le Ministère de la Justice, des Droits Humains et des populations Autochtones ;
- L'Assemblée Nationale ;
- La Cours des Comptes et de Discipline Budgétaire ;
- Le Haut-Commissariat à la Réinsertion des Ex combattants ;
- L'Institut Nationale de la Statistique ;
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- L'Agence Foncière de l'Aménagement des Terrains ;
- Centre d'Etudes et des Projets d'Investissement.

La réunion était présidée par le Directeur Général du Plan et du Développement.

Ordre du jour :

- 1- Présentation du document de programme ;
- 2- Echanges et adoption du document de programme ;
- 3- Divers.

DÉROULEMENT DE LA REUNION

- **Mots d'ouverture :**

Deux mots d'ouverture ont été prononcés : Le mot d'accueil du Conseiller au programme Gouvernance du PNUD Monsieur **Joseph IKOUBOU** et le mot d'ouverture du DGPD Monsieur **Franck Corneille MAMPOUYA-MBAMA**.

Le Conseiller au Programme Gouvernance, Monsieur **Joseph IKOUBOU**, au nom de la Représentante Résidente Adjointe du Programme des Nations Unies pour le Développement, dans un premier temps, remercié les participants pour avoir répondu à l'invitation du PNUD.

Ensuite, il a remercié le Directeur Général du Plan et de la Statistique pour sa disponibilité et son implication dans tout le processus de l'élaboration de ce programme.

Prenant la parole à son tour Monsieur **Franck Corneille MAMPOUYA-MBAMA**, le Directeur Général du Plan et du Développement, a rappelé que la tenue de la réunion est une opportunité supplémentaire pour les participants de rattraper les besoins d'inventions omis pendant les rencontres du processus.

Au terme de son allocution, il a déclaré ouverts les travaux de la réunion du comité local d'examen du programme d'appui à la Gouvernance (CLEP).

I- DE LA PRESENTATION DU DOCUMENT DE PROGRAMME

Après le mot d'ouverture du Directeur Général du Plan et du Développement, il y a eu la présentation du document de programme qui a été faite par le consultant ayant aidé à son élaboration, Monsieur Joseph PIHI. Sa présentation a été structurée autour des points suivants :

1-RAPPEL DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME GOUVERNANCE

Le consultant a rappelé tout le processus d'élaboration du programme gouvernance à savoir :

- Elaboration du Programme pays (CPD) 2020-2024 en 2019 suivant un processus participatif ;
- Approbation du CPD par le Conseil Exécutif du PNUD en juin 2019 ;
- Lancement du processus d'opérationnalisation du CPD en octobre 2019 ;
- Consultations et échanges avec plusieurs décideurs aux niveaux central et technique ;
- Consultations et échanges avec les DEP et des personnes ressources en décembre 2019 ;
- Élaboration du Programme Gouvernance et poursuite des échanges ;
- Réunion du Pré-CLEP ;
- Réunion du CLEP de ce 18 février.

2- RAPPEL DES PILIERS DU PROGRAMME PAYS (CPD) 2020-2024

Le consultant a rappelé qu'il s'agit des effets de l'UNDAF retranscrit dans le CPD 2020-2024 notamment l'effet 1 qui stipule que : « D'ici 2024, les populations congolaises bénéficient d'un système amélioré de gouvernance institutionnelle, démocratique, administrative, économique respectueuse des droits de l'homme, qui favorise un développement inclusif et participatif fondé sur la consolidation de la paix et les efforts humanitaires. » dont découle le portefeuille 1 Gouvernance "Renforcement de la gouvernance, de la consolidation de la paix et de la sécurité" (ODD 5, ODD 16 et ODD 17). Et de Effet 2: « D'ici 2024, les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes

environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique» dont découle le portefeuille 2: "Diversification de l'économie de manière durable et promotion de la résilience des communautés et des institutions vulnérables au changement climatique" (ODD 1, ODD 2 à ODD 8, ODD 13 et ODD 17).

3- RAPPEL DE LA THÉORIE DE CHANGEMENT

Elle a été formulée comme suit : «La promotion des droits humains, le renforcement de la transparence, l'instauration d'un dialogue inclusif et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que le renforcement de la participation des femmes permettent d'améliorer la confiance dans les institutions publiques nationales, d'instaurer la paix, de renforcer la sécurité et la cohésion sociale de manière durable, et de promouvoir une gouvernance inclusive qui promeut durablement une diversification efficace de l'économie sans laisser personne pour compte (leave no one behind).

Ces différentes dynamiques, fortifiées par des processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation efficaces contribueront ainsi à renforcer l'efficacité de l'action publique et à l'effet plus large que d'ici 2024, les populations congolaises bénéficieront d'un système amélioré de gouvernance institutionnelle, démocratique, administrative, économique et respectueuse des droits de l'homme, qui favorise un développement inclusif et participatif et la consolidation de la paix».

4- PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les principaux défis à relever dans la mise en œuvre de ce programme sont :

- La consolidation de la paix et la réintégration communautaire en vue du renforcement de la cohésion sociale ;
- L'amélioration de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi et d'Évaluation en lien avec la promotion des Objectifs de développement durable [PPBSE/ODD] ;
- Le respect des droits humains et l'amélioration de l'accès à la Justice, surtout pour les plus vulnérables précisément :
 - (i) La réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
 - (ii) La promotion des droits des populations autochtones, des personnes vivant avec handicap et les PVVIH.
 - (iii) La promotion de la redevabilité et de la transparence : l'instauration d'un dialogue inclusif entre l'État et les citoyens.

5- OBJECTIF DU PROGRAMME GOUVERNANCE

Les objectifs du programme sont repartis en un objectif principal et en trois objectifs spécifiques énoncés ci-dessous :

- 1) **Objectif général**: Améliorer la gouvernance institutionnelle, judiciaire, économique et financière du pays dans le respect des droits humains et la consolidation de la paix ;
- 2) **Objectifs spécifiques**
 - ❑ Améliorer l'efficacité de la chaîne de Planification, de Programmation, de Budgétisation, de Suivi d'Évaluation des politiques, par le développement et le renforcement des capacités des DEP et des DD du Plan, ainsi que des Directeurs Généraux;
 - ❑ Renforcer la consolidation de la paix et la réintégration communautaire afin de renforcer la cohésion sociale ;
 - ❑ Promouvoir les droits humains, en priorité pour les personnes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones, personnes vivant avec le VIH/Sida, personnes vivant avec handicap) et la redevabilité/transparence, afin de réduire les inégalités sociales et améliorer le développement humain durable.

6- COMPOSANTES ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

Le programme est constitué de trois (3) composantes notamment :

Composante I : Amélioration de l'efficacité de la chaîne planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE) ;

Le produit 1.1 : Les Directeurs des études et de la planification (DEP) et les Directeurs départementaux disposent de capacités techniques renforcées pour formuler, mettre en œuvre, contrôler, évaluer et coordonner des lois, des politiques et des programmes de développement inclusifs, conformes aux engagements souscrits en matière de droits de l'homme.

Le Produit 1.6 : Le système statistique national (SSN) dispose de capacités techniques renforcées pour la production systématique de données fiables, ventilées et de qualité, permettant d'assurer efficacement le suivi de la mise en œuvre du PND et des progrès accomplis au titre des Objectifs de développement durable.

Composante II : Consolidation de la paix et réintégration communautaire pour un renforcement de la cohésion sociale ;

Le produit 1.5 : Les capacités nationales pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent en réponse aux politiques et priorités nationales sont renforcées.

Composante III : Promotion des droits humains et de la redevabilité et transparence. Cette composante comprend trois (3) notamment :

- **Le produit 1.2** : Les processus parlementaires et la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) sont renforcés pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité.
- **Le produit 1.3** : Les organisations de la société civile ont la capacité technique d'exercer efficacement leur rôle en matière de participation et d'obligation de rendre compte dans la définition et le suivi des politiques publiques aux fins de promouvoir les principes de transparence dans la gouvernance.
- **Le produit 1.4** : Le ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, le ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme ont amélioré leurs capacités pour l'utilisation et la mise en œuvre effectives des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), de la CEDAW et d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

7- INDICATEURS DES PRODUITS ET ACTIVITÉS

Après avoir présenté les produits, le consultant est passé à la présentation des activités de chaque produit.

7.1 INDICATEURS :

Le consultant a présenté les activités retenues pour chacun des produits, soit :

7 activités pour le produit 1.1 ;

4 activités pour le produit 1.6 ;

3 activités pour le produit 1.5 ;

4 activités pour le produit 1.2 ;

3 activités pour le produit 1.3 ;

4 activités pour le produit 1.4.

Produit 1.1 :

- 1) Appuyer la mise en œuvre des politiques existantes et/ou l'élaboration de nouvelles politiques (par exemple la politique nationale de la décentralisation et du développement local, la politique nationale foncière, la politique nationale du commerce intérieur, la politique nationale genre, la politique nationale de la santé, la réforme de l'Etat) ;

- 2) Appuyer le Ministère du Plan dans l'élaboration des textes harmonisant les missions des DEP dans tous les ministères ;
- 3) Appuyer le renforcement des capacités d'une Cellule spécifique au sein de la DGPD chargée notamment du pilotage des processus de planification nationale, du suivi et de l'évaluation des politiques ;
- 4) Doter les DG, les DEP et les DD d'outils et de pratiques systématiques pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques intégrant la réalisation et le monitoring des ODD aux niveaux national et local ;
- 5) Appuyer les DG, les DEP et les DD dans la formulation et l'examen/évaluation des politiques de développement inclusives et intégrant le genre ;
- 6) Renforcer les capacités des élus, des administrateurs et de leaders communautaires locaux dans la formulation des Plans de développement locaux qui intègrent les ODD ;
- 7) Appuyer les deux Comités interministériels pour la mise en œuvre de la décentralisation à travers la domestication des ODD dans les secteurs prioritaires retenus (Éducation, Santé et Entretien routier, etc.) ;
- 8) Appuyer les DEP et les DD dans la formulation et l'examen/évaluation des politiques dans le cadre de la mise en œuvre du PND ;
- 9) Sensibiliser et impliquer les OSC et le secteur privé dans la réalisation des ODD, notamment ceux visant la promotion du genre et les populations vulnérables.

Produit 1.6 :

Le consultant a présenté les activités suivantes :

- 10) Renforcer les capacités du système statistique national dans :
 - (i) La maîtrise des méthodes de collecte de données (réalisation d'enquêtes) ;
 - (ii) L'établissement des rapports administratifs ;
 - (iii) Le développement de nouvelles sources de données telles que des métadonnées.
- 2 - Appuyer les autorités locales des Communes et Départements ciblés à développer des systèmes d'information géographiques, notamment des plans d'utilisation des sols comprenant un plan cadastral général et une gestion des risques de catastrophes ;
- 3 Appuyer les autorités locales des Communes et Départements ciblés à développer des systèmes d'information géographiques, notamment des plans d'utilisation des

sols comprenant un plan cadastral général et une gestion des risques de catastrophes ;

- 4 Renforcer les capacités des élus et des administrateurs locaux ainsi que des leaders communautaires dans l'utilisation et la maîtrise des outils méthodologiques nouvellement conçus pour la planification du développement local et les mécanismes de mise en œuvre ;

Produit 1.5

- 1) Renforcer une architecture de paix dans ce Département et dans le pays en renforçant les capacités des plates-formes et des Comités de dialogue (avec au moins 50% de femmes) en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- 2) Mettre en place et rendre opérationnels des mécanismes de dialogue avant, pendant et après les élections, avec l'implication des femmes et des différents Conseils consultatifs prévus dans la constitution (Conseils des Sages, Conseil des Femmes, Conseil des Jeunes, etc.) pour la prévention et la gestion des conflits ;
- 3) Appuyer la poursuite de la réintégration/réinsertion des ex-combattants et des communautés dans le Département du Pool à travers des actions diverses de sensibilisation et de développement d'activités génératrices de revenus et de formation sur la prévention et la gestion de conflits ;

Le produit 1.2

- 1) Former les Commissions parlementaires et les cadres des Directions en charge des Affaires législatives, des Affaires juridiques et Études dans l'élaboration des lois, les approches et techniques de contrôle de l'action gouvernementale ;
- 2) Former les Commissions parlementaires ciblées dans le contrôle de l'intégration des dimensions genre et inclusivité des politiques et programmes soumis à l'examen du parlement, en priorité les Commissions en charge des Lois, de la Famille et du Genre, du Plan, et du Développement durable ;
- 3) Renforcer les capacités de la CCDB, de l'IGE et des Conseils locaux dans les contrôles comptables, budgétaires et finances de l'action gouvernementale ;
- 4) Appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de recommandations ciblées relatives à la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International: Il s'agit par exemple des recommandations sur : (i) la mise en place du site du Gouvernement et de l'INS ; (ii) l'adoption de la loi relative au

fonctionnement de la CCDB, ainsi que des textes d'application ; (iii) l'Amendement de la loi sur la corruption, en concertation avec le FMI; (iv) Publication des rapports de l'ITIE, de l'IGE, de l'IGF et du CNC; (v) publication sur le site web officiel de toutes les décisions de la Cour Suprême sur les affaires de corruption, du nombre d'affaires sur la corruption et la LBC.

Produit 1.3

- 1) Former les ONG et les organisations de la société civile dans les approches et les techniques appropriées pour garantir leur participation dans la définition et le suivi des politiques publiques, pour assurer le contrôle de l'action de la puissance publique, et promouvoir l'obligation de rendre compte ;
- 2) Former les organisations de professionnels des médias dans les approches et techniques légales requises pour promouvoir la transparence et la responsabilité en matière de gestion des finances publiques ;
- 3) Accroître la participation des OSC et du secteur privé dans la réalisation des ODD, notamment les ODD 5, 16 et 17, par des plaidoyers et une mobilisation de ressources.

Produit 1.4

- 1) Appuyer la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre par :
 - (i) Des actions de plaidoyer prévues pour améliorer le cadre juridique et institutionnel afin de réduire les inégalités entre les genres ;
 - (ii) L'identification de mécanismes de financement appropriés pour l'entrepreneuriat chez les femmes ;
 - (iii) L'établissement d'un partenariat stratégique avec le secteur privé pour accélérer les résultats sur le front de la réduction de la pauvreté et de l'emploi des femmes, approche qui s'est déjà révélée être fructueuse et qui gagnerait à être diffusée.
- 2) Accompagner le pays à mettre en œuvre les recommandations(*) de l'EPU et à en élaborer ses rapports (un rapport à mi-parcours est attendu en 2021), avec l'implication de toutes les administrations et autorités dont la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ainsi que des organisations de la société civile compétentes ;

(*) Principalement les recommandations visant: (i) la promotion de la femme et l'intégration des femmes au développement; (ii) le renforcement des capacités de la

CNDH et des structures non étatiques des droits humains; (iii) l'harmonisation des textes nationaux avec les traités et conventions internationales en matière des droits de l'homme; (iv) le renforcement des capacités de la Justice, des forces de sécurité et de l'ordre en matière de droits humains ;

- 3) Appuyer le renforcement des capacités du système judiciaire en vue d'améliorer l'accès à la justice, surtout pour les populations vulnérables, par des formations ciblées des professionnels de la justice en matière des droits humains ;
- 4) Appuyer la mise en place et en service d'une plateforme de monitoring des droits humains.

8- PARTENARIATS

Le consultant a indiqué quatre (4) catégories de partenaires présentés ainsi qui suit :

- 1- Les ministères clés ;
- 2- Les OSC ;
- 3- Le secteur privé ;
- 4- Les partenaires financiers.

9- GOUVERNANCE ET GESTION DU PROGRAMME

1. La gouvernance du programme est assurée par un Comité de pilotage du programme (CP):
 - L'instance d'orientation et de décision ;
 - Veille à la conformité de la mise en œuvre du programme ;
 - Approuve les plans d'activités périodiques et les rapports techniques ;
 - Contribue au processus d'harmonisation des approches d'intervention dans la zone du programme et facilite la mise en œuvre des accords de partenariats entre plusieurs parties ;
 - Approuve les plans de travail et de suivi-évaluation ;
 - Se réunit deux fois par an en session ordinaire, et peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin ;
 - Sa composition devra assurer une représentation équitable de toutes les parties prenantes concernées ;

- La supervision opérationnelle sera assurée par le PNUD, notamment la gestion des finances, des ressources humaines, des équipements acquis par son canal, en conformité avec les modalités d'accord de gestion établies de commun accord et non contraires aux règles en vigueur du PNUD. A cet effet, une Unité de Gestion de Programme (UGP) sera mise en place.

10- RÉPARTITION INDICATIVE DES RESSOURCES PAR COMPOSANTE

Composante I : Amélioration de l'efficacité de la chaîne PPBSE

Produit 1.1 : Renforcement des capacités des (DEP) et des Directeurs départementaux est évalué à 2 593 750 USD ;

Produit 1.6 : Renforcement des capacités du système statistique national est évalué à 4 175 000 USD ;

Soit un sous total de cette composante de 6 768 750 USD.

Composante II : Consolidation de la paix et réintégration communautaire pour un renforcement de la cohésion sociale.

Le produit 1.5 : Renforcement des capacités nationales pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent. Evalué à 3 070 000 USD.

Composante III: Promotion des droits humains et de la redevabilité/transparence

Produit 1.2 : Renforcement des processus parlementaires et de la CCDB est évalué à 835 000 USD

Produit 1.3 : Renforcement des capacités techniques en matière de participation et d'obligation de rendre compte évalué à 735 000 USD ;

Produit 1.4 : Renforcement des capacités de Ministères ciblés pour la mise œuvre des recommandations de l'EPU évalué à 1 575 000 USD. Soit un sous total de 3 145 000 USD.

Le cout global est de 12 983 750 USD y compris suivi et évaluation (hors frais d'administration et de gestion).

11- HYPOTHÈSES, RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

11-1 : HYPOTHÈSES

1. Le climat sociopolitique et le contexte économique du pays seront propices à la réalisation des activités du programme, surtout au cours des périodes pré-électorale et électorale, avec l'appui des Comités de dialogue communautaires et les instances consultatives prévues par la constitution. En effet, les tensions sociopolitiques ont souvent entravé la bonne exécution des activités des programmes ;

2. Les différentes parties prenantes sont pleinement impliquées dans la réalisation des activités du Programme et s'en sont appropriées. L'expérience a toujours montré que l'implication entière des acteurs du programme est un facteur essentiel de l'atteinte et de la durabilité des résultats ;
3. Le gouvernement rendra sa contribution financière et technique au financement du programme disponible. L'expérience de la mise en œuvre du CPD 2014-2018 a révélé l'absence de la mise à disposition de la contrepartie financière du gouvernement convenue avec le PNUD pour le financement des projets (Cf. Recommandation 5.3.3 du Rapport final de l'évaluation à mi-parcours du CPD/CPAP 2014-2018) ;
4. Les ressources attendues des partenaires techniques et financiers engagés dans le programme seront effectivement mobilisées (Cf. recommandation 4 de l'évaluation à mi-parcours du CPD/CPAP 2014-2018) ;
5. La mise en œuvre du programme est suivie de manière rigoureuse et que les ressources techniques (et financières) suffisantes soient disponibles (Cf. recommandation 5.3.4, points 5 et 8, du Rapport final de l'évaluation à mi-parcours du CPD/CPAP 2014-2019). Les efforts de mobilisation des ressources auprès des partenaires devront, comme le passé être poursuivies et même renforcées pour s'assurer de la plénitude des financements du programmes.

11-2 : RISQUES

Après avoir énoncé les hypothèses, le consultant a évoqué les risques possibles et qu'il a regroupé en trois types à savoir : politiques, sécuritaires, financier et opérationnels.

Politiques :

- La mobilité élevée de certains partenaires nationaux pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre du Programme ;
- Le scepticisme actuel de plusieurs organisations politiques de l'opposition sur le dialogue politique pourrait entraîner des tensions politiques et affecter la paix et la cohésion sociale.

Sécurité et sureté :

Risque d'une recrudescence de crises humanitaires post catastrophe dans les Départements de la Likouala, de la Sangha, du Pool (y compris dans certaines zones de Brazzaville).

Financier :

- L'insuffisance ou l'absence des fonds de contrepartie nationale affectera significativement la réalisation de bon nombre d'activités du Programme ;

- Une mobilisation insuffisante de ressources auprès des partenaires techniques et financiers concernés pour le financement du programme pourrait affecter la réalisation des résultats escomptés du Programme.

Opérationnel :

- Capacité limitée des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux en matière de mise en œuvre et d'application programmatiques des règles et procédures de l'approche harmonisée de transferts d'espèces ;
- Non appropriation du programme et des politiques nationales par la partie nationale. Faiblesses des capacités nationales de mise en œuvre les réformes structurelles ;
- Manque ou faiblesse de coordination entre les différentes entités nationales et locales appelées à intervenir dans le Programme.

11-3 : MESURES DE MITIGATION

Dans le même ordre d'énumération des risques, le consultant a proposé des mesures à prendre pour minimiser les risques. Il s'agit des mesures suivantes :

- Prendre contact avec les nouveaux ministres et leurs collaborateurs concernés dès leur installation, pour leur faire des mises à jour par la présentation des programmes, leur niveau de mise en œuvre et le rappel des rôles des différentes parties prenantes ;
- Appuyer les capacités des Comités de dialogue communautaire, des Conseils consultatifs et des organisations féminines de paix dans la prévention et la gestion des conflits avant, pendant et après les élections.
- Les efforts du dialogue politique du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique Centrale sont aussi à considérer ;
- Travailler avec les autres agences et PTF pour mobiliser des ressources nécessaires à la prévention et à la gestion de risques de catastrophes ;
- Déterminer le montant de la contrepartie nationale et s'assurer de son inscription dans les lois des Finances chaque année.
- Mener un plaidoyer direct auprès des ministres concernés (Plan, Finances, Affaires étrangères et ministères techniques directement impliqués dans l'opérationnalisation du CPD).
- Désigner un Point focal au sein du bureau auprès de la DGPD et du Ministère des Finances, pour assurer le suivi régulier de la mobilisation effective des fonds de contrepartie nationale depuis l'inscription budgétaire annuelle jusqu'à la mobilisation effective ;

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie (ou tout au moins un plaidoyer) de mobilisation de ressources auprès de PTF ciblés en fonction des thématiques et des priorités de financement de chacun d'eux.
- Identifier et exploiter des sources alternatives de financements extérieurs :
- Organiser une formation des différents partenaires nationaux sur les règles et procédures de l'approche harmonisée de transferts d'espèces (HACT) ;
- Procéder à un diagnostic et un renforcement ciblés des capacités des structures nationales et locales chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement
- Procéder à un diagnostic et un renforcement ciblés des capacités des structures nationales et locales chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement ;
- Mener un plaidoyer auprès de la Primature du Ministère du Plan et du Ministère des Affaires étrangères pour une coordination plus efficace de la mise en œuvre des politiques publiques.

II- ÉCHANGES ET ADOPTION DU PRODOC PAR LES PARTICIPANTS

Prenant la parole pour encadrer les débats, le Directeur Général du Plan et du Développement a précisé qu'il s'agit de quatre points qui ont été cités à savoir la **consolidation de la paix, le PPBSE, les droits de l'homme, la transparence et la redevabilité** et qu'il a orienté l'auditoire à regarder, pendant les échanges, les produits, les activités qu'il faut mener et les indicateurs et les cibles.

Ensuite, la parole a été passé aux participants qui ont fait un certain nombre d'intervention pour soit demander des clarifications de certaines choses, soit quelques propositions d'amendements sur tel ou tel aspects notamment :

Consolidation de la Paix :

Parlant du programme DDR par lequel découle la réintégration, à entendre parler le consultant, comme si le programme DDR a déjà commencé. Ce programme n'a jamais commencé par conséquent la réintégration n'a jamais aussi commencé.

D'ailleurs, cela représente un risque en cette période des élections où tous les ingrédients sont réunis pour engendrer un conflit. Pour cela, les participants ont sollicité la reformulation du paragraphe.

A la Page 5 Point 9, les participants constatent que cette phrase est erronée, elle ne reflète pas la réalité. Car il y a des villages qui ont été vidés et que les habitants ne sont pas encore revenus. Pour cela, ils demandent que cette phrase puisse être retirée ou que les mots puissent être ajustés.

Chaine PPBSE

Les participants ont sollicité l'appui du PNUD dans formulation de la stratégie nationale d'élaboration des données statistiques. Ils ont sollicité l'organisation d'un atelier de vulgarisation de la culture statistique.

Ils ont aussi constaté l'existence des petites enquêtes parcellaires. Pour cela, ils sollicitent des enquêtes globales et harmonisée.

Ils demandent aussi que des actions ciblées soient menées pour changer les comportements.

Les participants ont demandé l'évaluation du programme passé.

Droits de l'homme :

Les participants se sont rendu compte que certains acteurs judiciaires ne sont pas formés à la culture des droits de l'homme.

Les participants pensent qu'il est nécessaire de financer les campagnes nationales de lutte contre le tribalisme, clientélisme, et incivisme et parler de toutes les discriminations qui sont faites aux femmes.

Les intervenants ont sollicité la vulgarisation du CEDAW.

Dans les échanges, les participants ont évoqué la nécessité du renforcement des capacités des membres des OSC sur les procédures du PNUD notamment sur les modalités de gestion financière.

Ils ont aussi sollicité le renforcement des capacités des acteurs judiciaires sur la tenue des procès car beaucoup des juges agissent selon leur éducation.

Ils ont constaté que pour les activités proposées sur l'autonomisation de la femme, il n'y a pas des activités liées à l'entrepreneuriat féminin. Es ce que ces activités seront prises en compte dans le pilier 2 ?

Etant donné que les droits humains occupent une place importante qui n'est pas seulement la défense des libertés fondamentales, les participants pensent qu'il faut aller au-delà et regarder plus loin puis procéder à la formation des acteurs des droits humains et des ONG en vue d'une meilleure compréhension des droits de l'homme.

Transparence et redevabilité

Les intervenants ont félicité le consultant pour le travail bien fait. Il pense que pour le contrôle de l'action gouvernementale, il y a un manque de formation des parlementaires sur le contrôle de l'action gouvernementale ;

Le PND est une loi qui a été votée par l'assemblée et elle doit être évaluée par les parlementaires.

Le PND a prévu un dispositif de son évaluation qu'est-ce que le Programme d'appui à la bonne gouvernance du PNUD pourra apporter ?

Certaines interventions ont évoqué la possibilité d'insérer la nécessité de renforcement des capacités des membres de la cours de compte et de discipline budgétaire avec

celles de l'IGF par un séminaire commun afin de permettre à la cour de compte de demander au parlement de légiférer sur les attributions de l'IGF et la CCDB.

Aussi, ils ont suggéré que la CCDB ayant un rôle d'assister le parlement sur le contrôle de l'action gouvernementale devrait bénéficier d'un séminaire conjoint de renforcement des capacités des membres du CCDB et les parlementaires.

Les participants ont aussi évoqué le problème de la traçabilité documentaire au sein des ministères. Pour cela, ils ont sollicité la création d'un secrétariat permanent par ministère afin d'éviter la perte des documents pendant des changements des ministres.

Il ressort les recommandations ci-après :

Recommandations :

- Dans le renforcement des capacités et dans le cadre du PPBSE le CCDB bénéficiera d'un séminaire à ce sujet ;
- Insérer dans le document de l'agenda 2063 ;
- Appuyer à la révision des textes sur le statut des DEP et harmoniser les missions des DEPs;
- Instituer des enquêtes globales ;
- Evaluer le programme passé ;
- Création d'un grand centre de documentation des droits de l'homme.
 - **Adoption du PRODOC**

Au terme de ces échanges, le PRODOC du Programme d'Appui à la bonne Gouvernance, a été adopté avec amendement par les participants au comité local d'examen du programme (CLEP).

III6 Clôture des travaux

Pour terminer, le Directeur Général du Plan et du Développement, a repris la parole pour exhorter les participants au respect scrupuleux des recommandations issues de la cette réunion et a demandé au Conseiller du Programme Gouvernance du PNUD, Représentant la Représentante Résidente du PNUD de rappeler les prochaines étapes du processus. Le conseiller Gouvernance du PNUD a énuméré les prochaines étapes comme suit :

- 1- Signature du PRODOC ;
- 2- Elaboration du PTA ;
- 3- Mobilisation des ressources ;
- 4- Réalisation des activités

Sur ce, il a déclaré close, la réunion du CLEP du Programme d'Appui à la bonne Gouvernance. Il était 12h30

Fait à Brazzaville, le 18 février 2020

Comité Local d'Examen du Programme cadre d'appui à la gouvernance (CLEP) du 18 Février 2020

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Structure	Fonction	Téléphone
1	MBEMBA Bernard	Assemblée Nationale	Conseiller du Président	53 453 590
2	MBISSI Darius Severins	HCREC	Conseiller	66 766 143
3	LECKA VAL MAN	DGPD	Assistant DGPD	66 909 560
4	MOUENETSOUENGUE Maximin Fortuné	DGPD	DSPD	66 422 589
5	NZENZENKE Georges	MID	DEP	66 664 454
6	MOUGANI Jules César	AFAT	DC	66 752 698
7	MALONGA Antoine	CNDH	Secrétaire Général	66 373 427
8	KIBA Martin	MDD	Conseiller Délégué Local	69 430 309
9	ONDONGO Prince Gwladys	MSPPFIFD	DEP/Chef de service études	66 748 351
10	D'Almeida Elliot Shada	PNUD	PF Suivi-Evaluation	68 750 022
11	PIHI Joseph	Consultant PNUD	Consultant	68 789 097
12	TCHIBINDA-LOEMBA Fortuné César	PNUD	Associé au Programme	68 750 013
13	YOKA IKOMBA John Stephen	INS	Assistant DG	68 805 123
14	MILANDOU KANZA Jocelyne	Cour des Comptes	Vice-Président	66 686 465
15	GUEMBOT Fred	MFPRTSS	DCRS	66 832 741
16	AWASSI Romuald	MJDHPPA	DEP	55 624 427
17	ZOUZI Gilles Renaud	MSPPFIFD	DAAF	55 339 495
18	BAKOU Arlette Raymonde	MSPPFIFD	DGIFD	64 840 022
19	EDJO Friel Charbel	Assemblée Nationale	Attaché Diplomatique	66 604 283
20	NZAOU Guy Anatole	CEPL	DPIT	57 234 204
21	MAPOUYA M'BAMA Franck Corneille	DGPD	DGPD	55 484 534
22	KOUMBA KOUKEBESSENET Guy Cyr	MAFDPRP	Conseiller à l'économie Foncière	68 865 348